
**Mémoire (y compris un séminaire de préparation au mémoire)[BR]- Mémoire :
"Férréole, une aventure citoyenne éolienne de coopérations et
d'interdépendances."[BR]- Séminaire de préparation au mémoire en sociologie**

Auteur : Stévens, Milan

Promoteur(s) : Dubois, Christophe

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sociologie, à finalité approfondie

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/14888>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : STEVENS

Prénom : Milan

Matricule : 20130767

Filière d'études : Master en Sociologie à finalité approfondie

Mémoire de fin d'études

Férréole, une aventure citoyenne éolienne de coopérations et d'interdépendances

Promoteur : Christophe DUBOIS

1^{er} Lecteur : Bruno FRÈRE

2nd Lecteur : François MÉLARD

*« Les meilleurs arguments du monde ne feront jamais changer d'avis.
Pour ça, ce qu'il faut c'est une bonne histoire. »*

Richard Powers – *L'arbre-monde*

Férréole, une aventure citoyenne éolienne de coopérations et d'interdépendances

Milan Stevens

Remerciements

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans l'aide précieuse et le soutien de nombreuses personnes. À travers ces lignes, je voudrais prendre le temps de les remercier.

Tout d'abord, je voudrais exprimer toute ma gratitude à mon promoteur et professeur, Christophe Dubois, pour sa disponibilité, pour ses nombreuses relectures et ses précieux conseils qui ont alimenté ma réflexion tout au long de mon travail, mais aussi pour ses encouragements et ses partages de lectures.

J'aimerais remercier mon lecteur et professeur, Bruno Frère, de m'avoir poussé à développer mes propos et de m'avoir donné l'opportunité de travailler sur ce sujet, et pour ses suggestions de lectures.

Je remercie mon lecteur et professeur François Mélard pour son intérêt à mon sujet et pour m'avoir donné des pistes de réflexion au début de mes recherches.

Je voudrais également remercier Vincianne Despret d'avoir ouvert ma réflexion sur la mobilisation des concepts et pour les suggestions d'ouvrages proposées.

Je me dois aussi de remercier toutes les personnes rencontrées qui m'ont ouvert les portes du domaine éolien, sans qui je n'aurais pas eu toute la richesse de terrain pour réaliser ma recherche.

Enfin, j'exprime toute ma reconnaissance à ma belle-mère, Cécile Seron, et à mon père, Yves Stevens, pour leurs innombrables relectures minutieuses et leur soutien tout au long de ce mémoire et de mes études. Et je remercie ma maman de m'avoir donné la force et le courage nécessaires dans ce travail.

Table des matières

Introduction.....	6
Méthodologie & déroulement de la recherche	8
Le choix du projet.....	8
La construction de la base empirique	9
Le développement de la question de recherche.....	9
Les limites méthodologiques.....	10
Partie 1 : Genèse de la coopérative Ferréole.....	12
Introduction.....	12
Chapitre 1 : D'une entité coopérative.....	12
La naissance.....	12
Principes et objectifs	14
Organisation et Gouvernance	15
Conclusion	16
Chapitre 2 : D'un noyau de coopération	17
La collaboration.....	18
La recherche d'alliés.....	20
Le maintien de l'autonomie	21
Coopérative citoyenne VS coopérative industrielle	22
Conclusion	25
Chapitre 3 : D'un réseau d'action publique.....	25
L'identification d'un lieu.....	25
L'étude d'incidence	27
Les recours.....	30
« <i>Vent de Raison</i> », une association opposée à l'éolien	31
Conclusion	34
Chapitre 4 : D'un acteur économique alternatif	34
La boucle de l'électricité citoyenne.....	34
La contrainte de la rentabilité	34
Conclusion de la genèse de Ferréole.....	36
Partie 2 : Analyse des stratégies de développement.....	38
Chapitre 1 : Les stratégies organisationnelles.....	39
Chapitre 2 : Les stratégies marchandes	41
Les raisons de la coopération.....	42

Les formes de coopération.....	44
Chapitre 3 : Les stratégies politiques	46
Partie 3 : Analyse et interprétation des constats.....	48
Chapitre 1 : Vers une démocratisation de l'éolien.....	48
La démocratisation par la consultation.....	49
La démocratisation par la participation	49
La démocratisation par le refus.....	50
Chapitre 2 : L'évolution d'un rapport de forces.....	51
Chapitre 3 : La composition des mondes	53
Une cohabitation diplomatique ?.....	53
Les mesures compensatoires, une cohabitation réussie ?.....	55
Conclusion	56
Chapitre 4 : Ferréole, un acteur économique alternatif ?.....	56
Conclusion de cette analyse interprétative.....	58
Partie 4 : Ferréole, un projet Terrestre ?	59
Conclusion générale	64
Bibliographie	67
Autres documents	69
Sitographie	70

Introduction

À la suite du Sommet de Rio et des trois premières Conférences des Nations unies sur les changements climatiques, 184 États membres de l'Organisation des Nations Unies parviennent en 1997 à un accord : *Le protocole de Kyoto*. Par cet accord, les États Nations s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Dans cet effort de réduction, le Parlement européen du 27 septembre 2001 met en place la directive 2001/77/CE qui promeut la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

La Wallonie embraye le pas vers cette transition énergétique. En 1998, la première éolienne est érigée à Saint-Vith. À ce jour, les terres wallonnes comptent environ cinq cent éoliennes qui fournissent aux alentours de huit pourcent de la demande annuelle en électricité sur ce même territoire¹. Les objectifs du Gouvernement wallon pour 2030, dans sa contribution au Plan National Energie Climat de 2019, reposent sur une production d'électricité dont la part des énergies renouvelables est de trente-sept pourcent de la consommation totale. La contribution de l'éolien onshore devrait atteindre quarante-six pourcent de cet objectif, soit environ le double de sa production actuelle. Mais qu'est-ce que l'énergie éolienne ?

L'énergie éolienne provient de l'énergie cinétique du vent. Cette énergie a d'abord été utilisée par les voiles des bateaux puis par les moulins à vent, les ancêtres des éoliennes. Aujourd'hui, cette énergie renouvelable est une ressource importante pour parvenir aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Mais le développement des parcs éoliens réclame l'utilisation d'un espace important s'il veut répondre aux objectifs des politiques publiques et plus particulièrement des zones rurales. Le développement éolien doit respecter les critères d'implantation définis par le Code de Développement Territorial et le cadre de référence wallon.

Mais toutes² les habitant.e.s ne sont pas ravi.e.s de l'arrivée des promoteurs éoliens. Certain.e.s décident de s'opposer aux projets éoliens alors que d'autres revendiquent leur droit de participation au développement de ceux-ci. Ces derniers.ères s'organisent sous la forme de coopérative citoyenne.

Une coopérative, c'est une « association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une

¹ Les données de ce paragraphe proviennent d'Energie Commune et du Service Public de Wallonie Energie.

² L'écriture inclusive est employée tout au long de ce travail. Bien que cela puisse sembler lourd lors de la lecture, je tenais à l'appliquer par souci de représentativité des femmes ainsi que des personnes non-binaires.

entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement »³. L'idée générale est de proposer un modèle économique alternatif à celui du capitalisme, dont la finalité ne serait plus le profit mais bien de mettre l'économie au service de l'humain. Ce modèle trouve son origine dans les coopératives du dix-neuvième siècle. Pour répondre à leur objectif, les coopératives doivent répondre à sept principes énoncés par l'Alliance Coopérative Internationale : l'adhésion libre et volontaire de toute personne prête à adhérer aux statuts de la coopérative ; le pouvoir démocratique exercé par les membres ; la participation économique des membres ; l'autonomie et l'indépendance vis-à-vis des autorités publiques, des organisations idéologiques ou religieuses et des investisseurs.euses ; fournir l'éducation et la formation nécessaires à ses membres pour leur contribution à son développement, mais aussi informer le grand public au sujet de l'activité exercée ; la coopération entre les coopératives afin de renforcer le mouvement coopératif ; et l'engagement envers la communauté.

C'est dans ce contexte qu'apparaît en 2008 la première coopérative citoyenne éolienne wallonne à Pipaix dans le Hainaut : la coopérative CLEF. En 2011, les citoyen.ne.s obtiennent leur première éolienne. Ils décident alors de créer COCITER, leur propre fournisseur citoyen d'électricité afin de pouvoir distribuer l'énergie produite directement au grand public, sans devoir passer par les fournisseurs industriels.

Aujourd'hui, la fédération de ces coopératives éoliennes wallonnes regroupent dix-neuf projets coopératifs et leur fournisseur COCITER offre son électricité à plus de vingt mille ménages.

L'objectif de ce mémoire est de répondre à la question suivante : comment un groupe de citoyen.ne.s devient-il un acteur économique alternatif du secteur éolien ? Pour ce faire, nous allons nous intéresser à l'histoire de la coopérative citoyenne Ferréole.

Ce travail de recherche s'organise de la façon suivante. Nous débuterons par une première partie méthodologique qui donne un aperçu de la construction de cette recherche et facilite sa compréhension. Ensuite, nous présenterons la genèse du projet Ferréole. Dans une troisième partie, nous analyserons les stratégies mises en place par la coopérative pour devenir un acteur économique alternatif du secteur éolien. Puis nous analyserons les constats de la genèse dans une visée interprétative afin de mieux comprendre l'état actuel de Ferréole. Avant de conclure ce mémoire, nous apporterons une interprétation plus générale du projet Ferréole selon le concept de *Terrestre* avancé par le sociologue, anthropologue et philosophe Bruno Latour dans son ouvrage *Où atterrir ?* (2017).

³ Cette définition et les informations qui suivent dans ce paragraphe proviennent du site de la febecoop Wallonie-Bruxelles : <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/>

Méthodologie & déroulement de la recherche

Le choix du projet

Je me permets ici quelques mots sur mon parcours de mémorant. Durant ma première année de master en sociologie, la question du sujet de mémoire commença à se poser. Il était difficile d'effectuer un choix face à toutes les possibilités dans un domaine de recherche si étendu, surtout pour un étudiant curieux et fasciné par le monde et tout ce qui le compose. C'est alors que je reçus un mail proposant des sujets d'étude pour les mémorant.e.s. Ces propositions s'inscrivaient un atelier initié par mes professeurs Bruno Frère et Christophe Dubois. Le but de cet atelier était de permettre un échange entre les étudiants et les professeurs sur leurs recherches respectives. C'est avec intérêt que j'ai alors choisi de participer à l'atelier, et de m'intéresser à la coopérative citoyenne éolienne Ferréole comme cas d'étude.

Plusieurs raisons ont motivé ce choix. Tout d'abord, je porte un intérêt particulier pour les questions écologistes, les projets militants et alternatifs au système capitaliste. La coopérative Ferréole semblait rejoindre mes intérêts.

Quant à l'encadrement de ma recherche, je pris conscience de l'importance d'être bien accompagné et conseillé. Le cadre de l'atelier était une première étape. Ensuite, l'opportunité de travailler avec ces deux professeurs a fortement suscité mon intérêt. Mon premier cours de sociologie fut donné par Bruno Frère alors que je suivais un cursus de sciences économiques et de gestion à HEC-Liège. Ce cours m'a passionné et a participé à ma transition vers la faculté de sciences sociales. Au moment des questionnements sur mon choix de sujet de mémoire, je suivais le cours de « Sociologie du contrôle social » donné par Christophe Dubois. Ce cours m'a beaucoup intéressé tant par son contenu que par rapport à la façon dont il était transmis.

Le dernier élément qui a déterminé est l'intérêt sur les deux autres sujets de l'atelier (la ZAD d'Arlon et le magasin coopératif Ouficoop). À nouveau, même entre trois sujets, il n'était pas facile de choisir. Mais je me réjouissais des discussions qui allaient avoir lieu sur ces sujets de recherche.

Ainsi, je débutais mon mémoire sur la coopérative citoyenne éolienne Ferréole. Bien que l'atelier de discussion entre mémorant.e.s n'ait pas porté ses fruits, je reste aujourd'hui satisfait de ce choix et très reconnaissant de l'encadrement qui me fut accordé.

La construction de la base empirique

Afin de découvrir l'histoire de la coopérative Ferréole, je suis allé, dans un premier temps, à la rencontre de quatre de ses membres : Jean-François Cornet⁴, président et co-fondateur de la coopérative ; Dieudonné Leclercq, coopérateur ; Nathalie Déguée, administratrice et co-fondatrice ; et Nicolas Pierre, administrateur. J'ai également rencontré un chargé de projet chez Electrabel.

Ces interviews m'ont permis de réaliser un premier rapport descriptif sur l'histoire de la coopérative. Cet écrit servait à dépeindre le paysage dans lequel Ferréole est apparu et a évolué. D'autres types de ressources sont venues agrémenter cette base de données : le cadre de référence éolien ; le Code de développement Territorial wallon ; les sites Internet des institutions et des projets mentionnés lors des entretiens ; etc.⁵

Dans un second temps, pour compléter ma récolte de données, j'ai effectué de nouveaux entretiens avec plusieurs personnes : une gestionnaire de la coopérative *CoGreen*, projet mis en place par le groupe Engie-Electrabel ; le président de l'association qui s'oppose aux projets éoliens, *Vent de Raison* ; et enfin une deuxième interview avec Jean-François afin d'obtenir quelques précisions concernant Ferréole.

Ces huit rencontres effectuées entre décembre 2020 et mai 2022, ainsi que mes lectures et autres ressources, ont agrémenté ma base empirique au fur et à mesure de leur traitement et de mon écriture. La diversité des profils des principaux groupes d'acteurs.trices présents dans le récit de Ferréole a permis de se présenter eux-mêmes, et de multiplier les points de vue de cette histoire.

Le développement de la question de recherche

Le cadre théorique qui a guidé et structuré cette collecte de données et la rédaction de la genèse de Ferréole est celui de la sociologie de l'acteur-réseau. Deux écrits en particulier m'ont permis de découvrir et de me familiariser avec cette théorie : le texte de Callon sur la domestication des coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc (1986) et l'ouvrage de Latour *Changer de société, refaire de la sociologie* (2007). Ces écrits présentent les bases conceptuelles et méthodologiques de la théorie. J'ai également suivi le cours de François Mélard intitulé *Sociologie de l'acteur-réseau*, ce qui m'a aidé à développer et affiner ma compréhension de ce cadre théorique.

La théorie de l'acteur-réseau invite à prendre une controverse comme point de départ. Or, la mise en place de la coopérative se réalise dans le cadre de l'arrivée du groupe Engie-Electrabel voulant

⁴ Les identités des coopérateurs.trices sont mentionnées suite à leur approbation.

⁵ L'ensemble de ces ressources se trouve dans la bibliographie.

installer un parc éolien sur les terres de la commune de Ferrières. Le déploiement de la controverse sur l'usage de ces terres permet de définir les groupes d'acteurs.trices présent.e.s dans ce récit. Comme nous allons le voir, les intérêts et les identités de ces groupes, ainsi que les liens qu'ils entretiennent entre eux, se construisent à travers cette controverse.

Dans un premier temps, il fallut identifier les différents groupes prenant part à la problématique de l'implantation d'éoliennes sur ces terres de Ferrières et comprendre comment ceux-ci ont fait leur entrée dans l'histoire. Cette étape m'a amené à établir une cartographie de ces groupes d'acteurs.trices.

La théorie de l'acteur-réseau insiste sur le fait que les non-humains soient pris en compte dans l'analyse de la problématique, au même titre que les humains. Elle souligne l'importance de leur rôle. En effet, comme nous allons le voir, l'évolution de Ferréole dépend tout autant de ses membres, des promoteurs industriels et des instances administratives, que des chauve-souris, des milans royaux et des arbres.

Un autre point mis en exergue dans cette théorie est que l'identité des acteurs.trices se construit dans l'interaction avec d'autres. C'est pourquoi ce compte-rendu insiste sur les liens d'interdépendance entre les acteurs.trices et met en évidence le fait que l'évolution de Ferréole est rendue possible grâce au réseau auquel elle prend part.

Ainsi, j'ai tenté de formuler une question de recherche qui reste centrée sur la coopérative mais qui lie les identités de chaque groupe d'acteurs.trices et leurs intérêts :

« Comment un groupe de citoyen.ne.s devient-il un acteur économique alternatif du secteur éolien ? »

Afin d'améliorer la compréhension du parcours de Ferréole et d'aller plus loin dans son analyse et interprétation, je mobiliserai d'autres concepts théoriques que ceux proposés par la théorie de l'acteur-réseau.

Les limites méthodologiques

Bien d'autres méthodes et rencontres auraient pu contribuer à développer et à apporter plus de précisions à ce rapport. Je pense notamment aux riverain.e.s de la commune de Ferrières qui ne sont pas membres de Ferréole, aux autorités communales pour en savoir plus sur leur position quant au développement de l'éolien et par rapport à la coopérative, mais aussi aux membres du Département

de la Nature et des Forêts, à ceux des associations de protection de la biodiversité, aux ornithologues, etc.

Un travail ethnographique sur les études d'incidences relatives au développement éolien aurait également enrichi ce mémoire. Je n'ai malheureusement pas pu participer à une assemblée générale de la coopérative.

Mais une collecte de données n'est jamais finie et un mémoire peut toujours être approfondi. Il me faut donc accepter les limites de ce travail et respecter les modalités qui nous sont données (la date de remise, le nombre de pages, ...).

Partie 1 : Genèse de la coopérative Ferréole

Introduction

Retracer la genèse de Ferréole permet de comprendre comment un groupe de citoyen.ne.s en sortant d'une réunion d'information relative à un projet éolien sur le territoire de leur commune s'est organisé afin de devenir un acteur économique alternatif des énergies renouvelables. Pour ce faire, il convient de distinguer 4 étapes constitutives de ce processus. Chaque étape rend compte de l'évolution progressive du collectif portant le projet :

- 1) D'un groupe de citoyen.ne.s à une entité coopérative.
- 2) D'une entité coopérative à un noyau de coopération.
- 3) D'un noyau de coopération à un réseau d'action publique.
- 4) D'un projet d'action publique à un acteur économique alternatif.

A chacune de ces étapes, nous serons attentifs à deux questions : la première est *comment y parvenir* ? Cette question reprend les moyens et les stratégies utilisées par les acteurs.trices pour arriver à leurs fins mais aussi les dispositifs les aidant à atteindre leurs objectifs et les obstacles empêchant leur bon développement et transformant le projet initial.

La seconde concerne l'évolution des motivations des coopérateurs.trices au gré des épreuves jalonnant un tel processus et contribuant à redéfinir le projet initial. La question que l'on se pose est *que ressort-il* de ces étapes ? Chacune d'elles représente une mise à l'épreuve du projet initial de coopérative ou plutôt de la volonté des riverain.e.s à participer à un projet éolien sur leur commune, à devenir producteur.trice d'électricité. De plus, les différentes épreuves rencontrées amènent à une recomposition du projet et ce tout au long de sa mise en place, voire même de son activité.

Chapitre 1 : D'une entité coopérative

La naissance

Le 3 mai 2011, Electrabel organise à Ferrières une réunion d'information préalable. Cette réunion d'information a pour but de présenter le projet de parc éolien sur ce territoire communal à la population locale. Conformément à l'article D.VIII.5. du Code de développement territorial wallon (178-179), le développeur éolien se doit d'organiser cette rencontre avant de demander le permis d'exploitation à la Région Wallonne. Cette assemblée regroupe le développeur du projet en question,

les autorités communales, le bureau d'études chargé de l'étude d'incidence et tout.e citoyen.ne désireux.se d'y participer.

Lors de cette réunion, six citoyen.ne.s présent.e.s manifestent un intérêt et une envie de participer à ce projet, comme l'explique Jean-François:

« Et donc, j'ai été avec d'autres amis à cette réunion et il est apparu clairement, dans les questions qui étaient posées aux développeurs, que les gens présents étaient très intéressés par l'idée de participer au projet. Il y avait beaucoup de questions, d'interpellations que oui c'est bien d'avoir des projets d'énergies renouvelables et en principe on est tous d'accord que c'est important. Mais, beaucoup de gens pensaient, exprimaient cette envie de ne pas laisser les multinationales s'installer sur le territoire sans qu'il y ai de retour pour les citoyens, sans qu'il y ait de possibilités pour les citoyens de donner son avis, de participer à l'élaboration du projet, d'être partie prenante du projet. Et donc, directement après cette réunion, on s'est réuni à quelques-uns, quelques personnes de la commune de Ferrières et on a décidé qu'il fallait faire quelque chose, qu'il fallait effectivement répondre à cette attente des gens et qui étaient les nôtres aussi. » (Extrait entretien Jean-François - président Ferréole – 09.12.2020)

Ce groupe initial se réunit donc pour réfléchir sur la question de la participation citoyenne à ce projet éolien. Il va s'organiser dans un premier temps en *association de fait*, comme le précise Nathalie (co-fondatrice et membre du CA de Ferréole), pour finalement devenir une coopérative citoyenne.

Pendant un an et demi, ces six citoyen.ne.s se sont formé.e.s. D'abord, iels se sont renseigné.e.s sur Internet au sujet de l'éolien. Leurs connaissances préalables étaient *superficielles*, explique Jean-François. Ils s'informent donc sur : ce qu'est une éolienne ; son fonctionnement ; son développement ; ... tant au niveau technique qu'environnemental.

Ensuite, le groupe initial rend visite aux coopératives existantes : l'éolienne des enfants à Houyet, Lucéole à Habay et Courant d'Air à Elsenborn. Ces coopératives leur ont présenté leur parcours et les ont informés des étapes à réaliser s'ils veulent devenir une coopérative. Encouragés par les parcours entendus, les membres du groupe initial optent pour ce type d'organisation. Iels s'entretiennent également avec des développeurs industriels comme Electrabel. Ces entretiens continuent d'enrichir leurs connaissances sur le sujet de l'éolien.

En plus de ces rencontres, le noyau de départ organise des réunions publiques dans les villages de la commune de Ferrières. Par ces réunions, iels cherchent à entrer en contact avec les riverain.e.s afin de débattre à propos de l'éolien. Lors de celles-ci, iels se confrontent à des citoyen.ne.s réticents à ces

projets. Les débats soulevés par les personnes rencontrées pointent les faiblesses du groupe initial et lui donne l'opportunité d'affiner ses connaissances.

La coordination interne du noyau n'explique pas de répartition particulière des tâches. Selon Jean-François, celle-ci s'est faite spontanément. Celui ou celle qui a du temps à octroyer le fait. Un membre spécialiste de la finance apporte ses compétences à la coopérative et partage aux autres membres son savoir. Même chose pour le membre qui travaille dans le secteur de l'économie sociale. Il transmet ces connaissances à ses comparses sur ce sujet.

C'est ainsi que le 7 décembre 2012, cinquante citoyen.ne.s se constituent en une coopérative du nom de Ferréole. Elle est officiellement agréée par le Conseil National de la Coopération (Ministère de l'Économie) le 1^{er} mars 2013 et les six membres initiaux en deviennent les administrateurs sous le vote de chaque coopérateur.trice.

Le statut juridique de société coopérative permet à ces personnes de se rassembler et de s'organiser sous une même entité et représente un premier pas d'accès vers l'activité souhaitée : la production citoyenne d'électricité par l'éolien. Un acte notarié déclare le changement d'identité d'une association de fait à une société coopérative.

Principes et objectifs

Les objectifs de cette coopérative, comme toute coopérative citoyenne éolienne, portent sur trois axes : environnement, social et économie. Concernant le premier, Ferréole exprime la volonté d'être acteur de la transition écologique par le biais de la production d'énergie verte (ici l'éolien) tout en veillant au maintien de la biodiversité locale.

Le second axe porte sur l'objectif de participation citoyenne à la production d'énergie. Pour ce faire, les coopératives cherchent à se réapproprier les moyens de production d'énergie renouvelable. Une réappropriation qu'ils estiment légitime étant donné qu'ils sont les premiers.ères affecté.e.s par le projet. Car, comme le dit si bien leur slogan : « le vent appartient à tous ! ». Jean-François souligne la priorité accordée à cet objectif.

Quant au troisième axe, les coopératives veulent que les retombées financières de la production d'énergies renouvelables puissent être réinvesties dans des projets sociaux et environnementaux, ou du moins être redistribuées à la population locale, et non pas à des actionnaires étrangers. Un objectif économique supplémentaire est de fournir aux citoyen.ne.s de l'électricité à un prix raisonnable et stable, ne fluctuant pas selon les lois du marché. Le prix est défini selon les coûts réels de production auxquels s'ajoutent d'éventuelles dividendes.

Organisation et Gouvernance

Mais comment ces individus s'organisent-ils sous cette forme coopérative ? Tout d'abord, pour devenir coopérateur.trice de Ferréole, il est nécessaire d'acheter, au minimum, une part dont le montant s'élève à 125€ (anciennement 250€). Ce montant est dans un premier temps fixé à 250€ par la coopérative. Il est ensuite revu à la baisse pour inclure un nombre plus important de personnes au sein de la coopérative. Mais les membres de Ferréole décident de ne pas le fixer plus bas car l'éolien est un projet onéreux et les parts des coopérateurs.trices sont la base d'investissement de la coopérative. Iels craignent d'avoir un financement de départ trop faible si iels fixent un montant trop bas.

Bien qu'il soit possible pour un.e coopérateur.trice d'acheter plusieurs parts, un plafond existe afin d'éviter tout risque d' « actionnaire majoritaire ». De plus, lors des prises de décisions aux assemblées générales, indépendamment du nombre de parts qu'iel possède, un.e coopérateur.trice représente une seule voix. Ferréole garantit l'égalité de chaque membre dans le processus décisionnel.

Toute décision concernant la coopérative, ses projets, sa gestion, ses investissements, sera votée en assemblée générale selon ce principe, pour chaque personne présente. Un mode de décision qui ne semble pas poser de problème ou de tension d'après les propos d'un membre du conseil d'administration rencontré :

« Sur les décisions, on s'accorde, en général, très facilement car les décisions sont prises à l'unanimité. Après, je dois dire que pour ma part, il y a des décisions très techniques où je ne comprends pas tout. Je comprends le principe quoi. Mais, en général, on est dans la même philosophie : on est là parce que on est d'accord quand même sur le fond, le fait de développer une énergie citoyenne, d'essayer d'avoir la chaîne de production d'énergie aux mains des citoyens, que ce ne soit pas juste l'industrie et d'avoir une vision raisonnée du développement éolien. Donc, en général, on est quand même, on est facilement d'accord sur les décisions les plus importantes. Je pense qu'il n'y a pas trop de, non y a pas trop de tensions. »
(Extrait entretien Nicolas – membre du CA – 08.03.2021)

Afin d'éviter les investisseurs financiers en quête de spéculation, la coopérative limite les dividendes possibles de ses membres à six pourcents. Mais rien n'assure que les coopérateur.trice.s touchent ces dividendes comme l'affirme Nathalie, membre du conseil d'administration. Au contraire, la coopérative cherche à réinvestir ses bénéfices dans des projets éoliens et autres projets environnementaux ou sociaux (sous réserve d'un vote à l'assemblée générale).

Dans l'absence actuelle de certitude sur la réalisation des projets, Ferréole préfère éviter de se lancer dans toute campagne de « recrutement » de coopérateur.trice.s. Elle ne veut pas faire stagner l'argent de ses membres. La coopérative attend que le projet soit à une étape plus avancée⁶.

Jean-François souligne un problème d'organisation interne de Ferréole. Ce problème vient selon lui du temps disponible des membres à accorder à la coopérative. Chacun.e participe comme iel peut au développement de celle-ci en fonction de ses disponibilités. Jean-François souligne, qu'en étant retraités, Bernadette (membre du conseil d'administration) et lui peuvent octroyer un temps plus important à la coopérative que ceux et celles qui travaillent à temps plein. Des disponibilités plus importantes et un enthousiasme débordant, ces deux membres ont pris beaucoup de place dans la coopérative :

« Parce qu'en même temps, plus tu prends de la place, plus tu prends un certain pouvoir involontairement. C'est un peu évident, tu as plus d'initiatives puisque tu as plus de connaissances du sujet. Et peut-être que ça démobilise un peu ceux qui ont moins de temps. (...) Ce que je voulais dire c'est qu'on s'aperçoit maintenant, dix ans après, que Bernadette et moi on a pris beaucoup de place. Et c'est un peu dommage mais comment faire autrement ? Peut-être qu'on s'y est mal pris. Et en même temps ça commence à peser beaucoup parce que l'âge avance aussi et on est moins résistant à la fatigue, au stress etc. Et on aimerait bien que d'autres prennent le relais, plus de place et nous un peu moins. On aimerait se retirer progressivement. Et en même temps, on est toujours le nez sur le guidon. Y a toujours des urgences. » (Extrait entretien Jean-François - président Ferréole – 08.05.2022)

Pour remédier à ce problème, Ferréole attend d'obtenir des rentrées financières suffisantes pour engager quelqu'un.e. Jean-François souligne l'importance de la professionnalisation dans l'évolution de la coopérative.

Conclusion

Ce premier chapitre présente le contexte d'émergence de la coopérative en mettant l'accent sur les objectifs, les stratégies et les dispositifs qui ont permis sa création. Ferréole de par son objectif de participation citoyenne à l'essence même de sa fondation souhaite offrir à ses coopérateurs.trices une nouvelle *puissance d'agir* par la détention d'un moyen de production d'électricité : l'éolien. Cette nouvelle puissance d'agir peut être comprise comme ce qui caractérise la nouvelle identité des citoyen.ne.s membres de Ferréole. Tout le long du processus de mise en place de la coopérative, on observe une série de changements identitaires du groupe initial des six riverain.e.s sortant de la

⁶ Nous reviendrons sur les étapes d'un projet éolien dans le chapitre 3 de cette partie.

réunion d'information préalable : de citoyen.ne.s se rendant à cette réunion, iels sont devenu.e.s citoyen.ne.s désireux.euses de participer au développement d'un projet éolien. Ainsi, iels s'organisent en une association de fait avant de devenir une société coopérative. Tel est le parcours de ces personnes. Une coopérative naît sous une certaine controverse autour de l'utilisation des terres de Ferrières et de l'exploitation de son vent. Dû à un désaccord sur la détention de ces moyens de production, des habitant.e.s de la commune deviennent coopérateurs.trices afin de récupérer ce qu'iels considèrent comme leur terre, ce qu'iels considèrent comme le vent de toustes, ou du moins en récupérer une partie.

Ce premier chapitre permet de présenter les premiers.ères acteurs.trices (ou groupe d'acteurs.trices) présent.e.s dans l'histoire de la coopérative : les citoyen.ne.s devenu.e.s coopérateurs.trices, le développeur industriel Engie-Electrabel, les autorités communales, la Région Wallonne et les coopératives préexistantes à Ferréole qui vont l'accompagner dans sa mise en place. Telle est la description du réseau⁷ pouvant être donnée, ou plutôt celle que j'ai choisie de donner, au moment officiel de la création de la coopérative citoyenne Ferréole. Ces acteurs.trices vont nous accompagner tout le long de ce travail.

Notre attention va dès lors porter sur l'analyse de l'évolution de ce réseau et plus particulièrement sur le lien unissant Ferréole au(x) développeur(s) industriel(s) ainsi que sur les différentes formes possibles que ce lien peut adopter, sur la manière dont chacun.e *va se rendre indispensable*. Ce prochain chapitre continue de tracer le réseau dont fait partie la coopérative citoyenne.

Chapitre 2 : D'un noyau de coopération

Comme mentionné au point précédent, la création de Ferréole se réalise dans le cadre d'un projet de parc éolien, lancé par le développeur Engie-Electrabel. Les citoyen.ne.s expriment leur volonté de prendre part à ce projet. Bien que Ferréole tient à se différencier des développeurs industriels, un point les rassemble : celui d'être acteur de la transition énergétique. Mais comment et pourquoi une coopérative parvient-elle à s'affirmer dans un tel projet ? Quelle place lui est laissée et sous quelles conditions ?

Pour répondre à ces questions, il ne me semble pas inopportun de se référer au cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région wallonne (établi en 2013 par le Gouvernement Wallon, et plus particulièrement au point cinq de celui-ci (nommé « Participation au projet éolien »). En effet, ce

⁷ À cette liste pourrait être ajouté également l'huissier qui a signé l'acte de création de Ferréole, qui par sa signature a permis la création de celle-ci.

point affirme que, je cite : « la participation des pouvoirs locaux et des citoyens qui souhaitent s’impliquer dans ce développement se doit d’être assurée », et que les développeurs sont invités à ouvrir le capital du projet à participation à hauteur de minimum 24,99 pourcent pour les communes ainsi que pour les coopératives.

Toutefois, ce cadre de référence éolien révèle un problème pour les coopératives : son caractère non-contraignant. L’actualisation du cadre éolien en 2013 prend part à un plan d’action du Gouvernement wallon basé sur trois outils : le cadre de référence, la cartographie positive des zones de développement éolien et un cadre décrétoal. Le cadre de référence se veut provisoire, le temps que la cartographie soit réalisée et qu’elle débouche sur un cadre décrétoal relatif à l’éolien qui remplacerait ainsi celui de référence.

Cependant, l’enquête publique relative au projet de cartographie révèle un nombre d’inquiétudes auprès de la population et des communes⁸. L’Union des Villes et Communes de Wallonie donne un avis⁹ critique et défavorable à la cartographie proposée tout comme plusieurs scientifiques et autres organismes consultés tels que la Commission régionale d’aménagement du territoire (2013)¹⁰. Cette carte n’est donc jamais mise en application et aucun cadre décrétoal spécifique à l’éolien n’a vu le jour.

Un décret est pourtant réclamé par les acteurs coopératifs de l’éolien (REScoop, 2013)¹¹. Car si les recommandations deviennent des obligations, les développeurs industriels seraient impérativement contraints de céder une part du parc éolien aux citoyen.ne.s, ce qui faciliterait leur participation. Mais cela n’empêche pas les citoyen.ne.s de prendre part à ces projets éoliens.

La collaboration

Le développeur trouve un double avantage à l’implication de la population locale dans le projet éolien, comme l’affirme Maxime (développeur de projet chez Engie-Electrabel) : le premier, dans l’acceptation locale du projet qui facilite l’obtention du permis et le second, dans la maintenance et dans l’exploitation des éoliennes :

« Facile d’avoir des retours quotidiens par les gens qui passent devant s’il y a un problème avec l’éolienne, si elle ne tourne plus, si elle tourne différemment. Des éléments qu’ils ont notés qu’on n’aurait pas notifiés tout de suite. Donc, y a vraiment ce retour direct, un avantage d’être

⁸ https://www.rtb.be/info/belgique/detail_eolien-des-citoyens-remettent-leurs-critiques-au-gouvernement-wallon?id=8121347

⁹ <https://www.uvcw.be/energie/actus/art-990>

¹⁰ http://www.lacrat.be/sites/default/files/avis/LEGISLATION_Cartographie%20%C3%A9olien_2013.pdf

¹¹ http://www.ferreole.be/wp-content/uploads/2013/11/Position-REScoop-carto_final.pdf

sur le terrain et d'avoir des contacts en local. » (Extrait entretien Maxime – développeur de projet chez Engie-Electrabel – 21.01.2021)

Les coopératives, quant à elles, trouvent un premier avantage à la collaboration avec les développeurs industriels dans l'expertise et les moyens technologiques dont disposent ces derniers. En effet, le développement éolien réclame des instruments techniques, tels que l'atlas des vents et le mât de mesure, nécessaires pour définir la zone du projet. Le second avantage de cette collaboration est financier. L'éolien est une technologie onéreuse : pour une éolienne de 3MW, le prix de son installation serait d'environ 4 millions d'euros¹². La coopérative ne dispose initialement pas de ce capital contrairement aux développeurs industriels.

Deux types de collaboration existent entre les acteurs coopératifs et industriels. La première est celle de co-développement du projet de parc éolien. Cette option permet aux deux parties intégrantes de se partager les coûts de développement d'un projet, mais aussi la prise de risque financière. En effet, un tel projet nécessite un certain investissement financier préalable à la demande d'obtention de permis de construire, sans être assuré que ce dernier sera délivré. Jean-François nous donne quelques chiffres approximatifs à ce sujet :

« Statistiquement, mais là je n'ai pas tout à fait les chiffres exacts, la proportion de projets qui reçoivent leur permis par rapport aux projets qui déposent une demande de permis, c'est un sur cinq. Mais, pire encore, par rapport aux projets qui démarrent et qui sont en étude, il y a parfois une étude d'un an parfois plus avant de déposer le permis, c'est un sur dix projets initiés. » (Extrait entretien Jean-François - président Ferréole – 09.12.2020).

Pour une jeune coopérative n'ayant pas encore de rentrées financières en dehors des participations de ses coopérateurs, il est d'autant plus difficile de se permettre de prendre un tel risque financier, de mettre en jeu l'argent de ses membres.

Face à cela, certaines coopératives optent pour un second type de collaboration : le rachat de permis. Une fois le permis délivré par la région wallonne au développeur, l'incertitude est levée et la construction du parc éolien peut avoir lieu. C'est alors que les coopératives ne voulant pas risquer l'argent de leurs membres refont surface. Ainsi démarrent des négociations entre coopérative et développeur. Si l'on en suit les recommandations du cadre de référence éolien wallon, le développeur se doit de revendre le permis à un prix raisonnable. Cependant, d'après les coopérateurs rencontrés, ce qualificatif de « raisonnable » est bien trop vague et nécessite plus de précisions. Car, lors des négociations, le développeur, dans le prix de rachat demandé, ajoute aux frais de

¹² <https://energiecommune.be/documentation/eolien/>

développement des frais d'amortissement des parcs qui n'ont pu voir le jour. De plus, comme mentionné dans l'extrait d'entretien ci-dessus, très peu de projets de parc éolien se voient octroyés le permis autorisant cette activité, ce qui résulte en un prix jugé complètement déraisonnable par les membres de Ferréole rencontré.e.s, entraînant des négociations *au bras de fer*¹³. Certains développeurs proposent alors de diminuer le prix de rachat à condition que la coopérative accepte de vendre l'électricité produite par leur(s) éolienne(s) au développeur même, ce qui ne satisfait pas du tout les coopératives, étant donné leur souhait de rendre la possession des moyens de production énergétique et de l'énergie aux citoyen.ne.s. Cette proposition va donc à l'encontre de leur politique.

La recherche d'alliés

Face à ces situations ardues de négociations, les coopératives naissantes cherchent du soutien. D'abord auprès d'autres coopératives plus expérimentées qui les aident à mener ces négociations et surtout, à ne pas céder trop facilement aux offres du développeur.

Afin de favoriser la communication inter-coopératives, une fédération des coopératives citoyennes productrices d'énergies renouvelables est créée, au nom de REScoop-Wallonie¹⁴. Cette fédération a pour missions de contribuer au développement de ses membres et de défendre le modèle général de participation citoyenne. Pour ce faire, elle met en réseau les coopératives citoyennes qui en sont membres. Ainsi les coopératives se partagent plus facilement leur expérience. Cela permet aux coopératives plus jeunes d'entrer en contact avec des coopératives plus développées et d'être épaulées par celles-ci dans leur parcours. REScoop suit également de près la législation et son développement pour en informer les coopératives.

Une autre de ses missions est de les accompagner dans leur levée de fonds. Au niveau de la défense du modèle de participation citoyenne, REScoop joue un rôle de lobbying auprès des pouvoirs publics notamment concernant la question de l'éolien offshore en Mer du Nord qui ne devrait pas, selon elle, être réservé aux développeurs industriels.

Pour en revenir au rachat du permis éolien et aux négociations qui en découlent, les coopératives tentent également de se faire un autre allié : les communes. Puisqu'un projet de parc éolien se déroule sur son territoire, la commune concernée a un rôle à jouer. Celle-ci doit effectivement rendre un avis sur le projet en cours à la Région wallonne. Cet avis n'est pas décisif étant donné que la commune n'a

¹³ Expression employée par Jean-François

¹⁴ Il existe également cette même fédération en Flandre et au niveau européen, mais je ne m'attarderai pas à cela étant donné la gestion régionale des énergies éoliennes en Belgique.

pas le pouvoir d'octroyer (ou de refuser) le permis. Néanmoins, cet avis est pris en compte par la Région wallonne lors de l'étude du projet et peut exercer une certaine influence dans la décision finale.

Cependant, il n'est pas facile de convaincre les communes à prendre le rôle *d'arbitre* entre les coopératives et les développeurs, pour reprendre les mots de Jean-François. En effet, ce dernier explique que les communes ne souhaitent pas prendre ce rôle, qu'il est plus facile pour elles, si le projet a lieu sur des terrains communaux, de prélever la taxe leur étant due, le loyer des terrains utilisés, sans prendre part à ces négociations. Lucas (membre du conseil d'administration de Ferréole) va jusqu'à dire que certaines communes préfèrent négocier avec le secteur privé. Les coopératives ne sont pas les seules à vouloir obtenir les faveurs des communes, les développeurs ont aussi leurs stratégies à cette fin. A titre d'exemple, certains développeurs proposent aux communes d'installer des panneaux solaires sur des bâtiments qui leur appartiennent, en plus de la rente du terrain.

Le maintien de l'autonomie

Afin d'éviter ce bras de fer avec les développeurs, il existe une autre option : celle de racheter une partie d'éolienne à une autre coopérative ayant déjà co-développé le projet de parc éolien. Par cette option, la coopérative plus expérimentée, plus ancienne et disposant de plus de moyens court le risque d'investir dans le développement d'un projet avant que celui-ci n'obtienne le permis. Elle partage ensuite les frais de construction, d'exploitation, de maintenance et de développement avec d'autres coopératives n'étant pas en mesure de prendre ce risque. Cela permet aux coopératives de garder mainmise sur l'entièreté d'une ou plusieurs éolienne(s) sans devoir négocier (au rabais) le prix de rachat proposé par le développeur et jugé comme irraisonnable. C'est une option choisie par Ferréole.

Face à différents projets locaux en stand-by, au nombre croissant de coopérateur.trice.s (étant donné le capital ouvert de la coopérative) et donc à la somme d'argent s'accumulant, la coopérative décide d'investir dans un projet un peu moins local, dans la province du Luxembourg (à Autelbas précisément dans le parc éolien de Hondelange – Arlon). Un projet à l'initiative de la coopérative « Vent du Sud » qui propose à d'autres coopératives d'y participer, une fois l'éolienne en cours d'exploitation. Ferréole achète donc une partie de cette éolienne à un prix ne comportant pas de frais d'amortissement issus de projets n'ayant pas vu le jour comme aurait pu faire le développeur, à un prix jugé, cette fois-ci, raisonnable. Ce projet regroupe finalement trois coopératives citoyennes et Ferréole possède aujourd'hui douze pourcent de cette éolienne, tout comme la coopérative Lucéole.

Une autre alternative existe encore : celle de co-développer un projet avec non seulement un ou plusieurs développeur(s) mais aussi avec d'autres coopératives. C'est ce que fait également Ferréole à ce jour dans le projet de Werbomont où elle reçoit l'appui d'une autre coopérative d'Elsborn (village de la commune de Butgenbach), appelée « Courant d'Air », plus expérimentée, qui compte plus de

membres dont un staff d'employés (contrairement à Ferréole qui ne compte que des bénévoles). Le projet de Werbomont réunit donc Ferréole, Courant d'Air ainsi que deux autres développeurs, Eneco et EDF-Luminus. Il est important également de mentionner que l'inclusion de Ferréole dans ce projet a été demandée par la commune elle-même.

Coopérative citoyenne VS coopérative industrielle

Nous venons de voir combien les relations, les négociations entre développeurs industriels et coopératives autour d'un projet éolien, peuvent être complexes. Il existe une autre stratégie employée par les promoteurs industriels éoliens pour répondre au taux de 24,99 pourcent de participation citoyenne. Dans le cas où il n'y a pas de coopérative locale existante sur le potentiel lieu du projet (puisque celles-ci sont favorisées, même par les développeurs industriels, notamment pour la raison d'acceptabilité sociale de la population locale qui favorisera la demande de permis), il peut arriver que ceux-ci créent leur propre coopérative. C'est le cas d'Electrabel avec CoGreen :

« Donc voilà, y a souvent un volet coopératif, mais pas toujours. C'est pour ça qu'on a créé au niveau d'Engie, notre propre coop, Electrabel CoGreen qui est une coop agréée. Alors, elle fonctionne selon les mêmes règles qu'une coopérative classique en termes de gouvernance. Après, souvent, s'il y a une coopérative locale qui se manifeste pour travailler, on va plutôt privilégier la coopérative locale. Si personne ne s'est manifesté, ou qu'on a pas l'occasion de collaborer avec une coopérative locale, on a une alternative. Et ça permet de mettre notre coopérative en place dans tous les projets. » (Extrait entretien Maxime – développeur de projet chez Engie-Electrabel – 21.01.2021)

Cependant, tout le monde n'est pas d'accord sur le principe de symétrie de fonctionnement. Comme par exemple, celui entre CoGreen et les coopératives citoyennes. En effet, Jean-François qualifie cette initiative de *coopérative de façade*. Bien que le développeur de projet de chez Electrabel précise cette similarité dans le mode de gouvernance et que la coopérative soit agréée, ce coopérateur exprime son désaccord. Certes, sur le plan administratif et légal, il admet que c'est bien une coopérative. Mais, quant au mode de prise de décision et à l'accès au conseil d'administration, il affirme que les citoyen.ne.s n'ont aucun impact :

« Par exemple, quand il y a des votes, c'est toujours des double-votes où les fondateurs par exemple ont un droit de veto. Donc, même si les coopérateurs des coopératives votent quelque chose et n'ont pas envie d'aller dans ce sens-là, les fondateurs votent non. L'accès au conseil d'administration aussi est verrouillé. Quand on examine leur statut, obligatoirement il faut une majorité d'administrateurs issus de la maison mère. En fait, dans ces coopératives de façade, les citoyens ne font que prêter de l'argent à ces multinationales alors qu'elles n'en ont pas

besoin, elles sont assez riches comme ça. Mais c'est une façon pour eux de dire à la Région wallonne, voilà y a une coopérative dans le projet. » (Extrait entretien Jean-François - président Ferréole – 09.12.2020)

Il va même jusqu'à qualifier cette stratégie de parade au cadre de référence éolien.

Lors d'un entretien, Elise, employée chez CoGreen, explique le contexte de création de la coopérative :

« Donc, beaucoup de gens sont en faveur des énergies renouvelables. Mais de là à dire qu'ils sont en faveur des éoliennes, ce n'est pas toujours le cas. Car beaucoup de personnes trouvent qu'une éolienne c'est moche, ça fait du bruit, c'est laid dans le paysage. Donc, il y a une dizaine d'années, on a fait une étude pour voir comment on pourrait faire mieux accepter nos éoliennes par les riverains. Et donc, une des possibilités selon cette étude c'était d'offrir aux riverains la possibilité de gagner aussi un peu d'argent. Et donc, c'est en fait dans ce contexte qu'on a créé la société coopérative CoGreen. » (Extrait entretien Elise – CoGreen – 2 décembre 2021)

Elle qualifie CoGreen de *coopérative financière*. Car, le pouvoir décisionnel des citoyen.ne.s se limite à l'approbation du taux de dividende proposé lors des assemblées générales sachant que celui-ci s'élève, comme pour les coopératives citoyennes, à six pourcent maximum. Elise rappelle que le but n'est pas de faire participer les riverain.e.s à la gestion et au développement du projet de parc éolien mais, comme le dit l'extrait ci-dessus, d'augmenter l'acceptabilité sociale du projet auprès de ceux-ci. L'objectif est aussi de leur offrir un bénéfice financier et de les tenir informé.e.s de l'évolution du projet non seulement lors des assemblées générales mais aussi via un système de newsletter envoyé trois à quatre fois par an aux coopérateurs.trices, comprenant également des informations plus générales concernant l'éolien.

Toutefois, selon ses propos, l'efficacité de cette stratégie qui vise à augmenter l'acceptabilité sociale des riverain.e.s est limitée. Elle estime qu'une si petite participation peut difficilement faire changer l'avis des personnes opposées au projet.

Dans son article *Les coopératives éoliennes industrielles : c'est du vent ?* (2018), Mathieu Vanwelde montre les différences entre les coopératives citoyennes et celles qu'il qualifie de *coopératives industrielles*. Son analyse de ces différences est décrite à travers six points : l'auteur souligne une première différence dans la *démarche* et la *finalité* de ces deux types de coopératives. Comme leur qualificatif l'indique, les acteurs.trices à l'initiative du projet sont d'un côté les citoyen.ne.s elleux-mêmes, comme nous l'avons vu avec le cas de Ferréole, et de l'autre ce sont les développeurs industriels tel qu'Electrabel avec CoGreen. Le but des citoyen.ne.s est de se réapproprier les moyens

de production d'énergie que représentent les éoliennes afin d'atteindre une autosuffisance dans ce domaine. Alors que celui des industriels est d'opérer à un certain partage des bénéfices de l'activité du parc éolien avec les riverain.e.s afin d'augmenter l'acceptabilité sociale du projet et faciliter l'obtention du permis. Les coopératives citoyennes ne se centrent pas uniquement sur l'aspect financier mais présentent des dimensions économiques, sociales et environnementales qui vont au-delà de l'acceptabilité sociale du projet.

Une troisième différence mise en avant est celle de *la propriété des éoliennes* qui a un impact direct sur la gestion de celles-ci. Alors que les coopératives citoyennes s'arrangent pour acquérir l'entière responsabilité d'une ou plusieurs éoliennes (seule ou en copropriété avec d'autres coopératives citoyennes) et ainsi s'occuper de leur gestion comme elles l'entendent, les industriels gardent mainmise sur le parc et sont les uniques propriétaires de celui-ci.

Une quatrième différence résulte de *la gestion de la coopérative*. Mathieu Vanwelde souligne l'autonomie de la coopérative citoyenne et la gestion collective de celle-ci par ses coopérateurs.trices basée sur les principes de codécision et d'une personne égal à une voix. À l'inverse, dans les coopératives industrielles, la société mère s'occupe de la gestion quotidienne et garde le contrôle de celle-ci en s'assurant d'avoir la majorité au conseil d'administration. Car, contrairement aux propos de Jean-François, les citoyen.ne.s ont accès au conseil d'administration des coopératives industrielles comme le mentionne Elise de chez CoGreen dans son entretien. Le pouvoir décisionnel des citoyen.ne.s se retrouvent néanmoins réduit (à néant) par la majorité des administrateurs.trices provenant de la société mère.

La cinquième différence porte sur le fournisseur auquel l'électricité est vendue. Les développeurs industriels ont leur propre fournisseur et font le lien direct entre production et consommation. Pour maintenir la démarche citoyenne et éviter de devoir vendre sa production d'électricité à ces fournisseurs industriels, les coopératives citoyennes wallonnes ont créé leur propre fournisseur, COCITER, et exporté le modèle coopératif citoyen à la distribution de l'électricité.

Dans un dernier point nommé *la loi et l'esprit (de la coopérative)*, l'auteur met en évidence la différence entre l'adhésion ouverte à toutes des coopératives citoyennes par rapport à l'adhésion limitée aux riverain.e.s des parcs des coopératives industrielles. Il rappelle aussi que l'esprit des coopératives citoyennes ne tourne pas autour de la rémunération du capital mais que bien au contraire celui-ci est centré sur des valeurs d'initiative collective, d'autonomie et d'indépendance, d'éducation, de coopération et d'engagement.

Dans l'entretien réalisé avec Elise, celle-ci met en avant que CoGreen ne cherche en aucun cas à faire concurrence aux coopératives citoyennes et qu'elle ne s'implante que dans les lieux où il n'y a pas d'initiative citoyenne. Elle ajoute que la société Engie-Electrabel est toujours prête à collaborer :

« Mais bon, on veut toujours collaborer évidemment. C'est dans l'intérêt de tout le monde d'essayer. C'est déjà très difficile d'avoir un permis pour l'éolien, ça prend des années et des années. Donc toute l'aide qu'on voudrait avoir pour faire quelque chose avec une autre société ou coopérative ou quoi que ce soit, on est pour ! On ne demande pas mieux. » (Extrait entretien Elise – CoGreen – 2 décembre 2021)

Conclusion

Ce chapitre met en avant la complexité de ces collaborations dans le développement de projets éoliens et ses éventuelles complications. En effet, les différences marquantes entre coopératives et industriels dans leur manière de fonctionner et dans leurs objectifs peut amener certaines frustrations à Ferréole : un prix de rachat trop élevé, des conditions à celui-ci, etc.

Cependant, leur collaboration se trouve être bénéfique à chacun.e, une fois l'équilibre trouvé. Tant pour les coopératives qui bénéficient de l'outillage technique, l'expertise de développement et parfois même de la prise de risque financière des développeurs industriels, que pour ces derniers qui par le biais des coopératives reçoivent une meilleure acceptation sociale de leur projet et une facilité de maintenance quant à la présence locale des riverain.e.s.

Finalement, l'alliance entre développeurs coopératifs et industriels autour du projet de Werbomont est formalisée par une convention. Une nouvelle évolution de l'identité de Ferréole en découle. La coopérative, en s'alliant à Courant d'Air, la commune de Ferrières, Eneco et Luminus, devient un noyau de coopération. Mais, Ferréole a affaire à bien d'autres épreuves avant de pouvoir ériger leurs éoliennes.

Chapitre 3 : D'un réseau d'action publique

L'identification d'un lieu

D'après Maxime, développeur de projet éolien chez Electrabel, un projet de parc éolien se déroule en trois étapes : la première est la phase de développement. Cette phase comprend toutes les étapes entre l'idée du projet et l'obtention du permis qui permet le passage à une deuxième phase de construction du parc. Celle-ci débouche alors sur la troisième phase, celle de l'exploitation et de la maintenance.

Attardons-nous sur la première phase, celle du développement d'un projet de parc éolien. Celle-ci est composée de plusieurs étapes, un *parcours du combattant* comme la décrit Jean-François. C'est à travers cette phase que se décide l'autorisation ou non du projet éolien, c'est donc ici que tout se joue.

D'abord, il faut identifier une zone pouvant accueillir un potentiel site de construction. Afin que l'éolienne puisse fonctionner et produire de l'électricité, elle nécessite du vent. Ainsi, le développeur de projet éolien établit, à l'aide d'outils informatiques et cartographiques, un atlas des vents définissant les zones intéressantes qui peuvent convenir aux éoliennes. Mais, le développeur ne peut pas implanter ses éoliennes sur toutes les zones définies par cet atlas. En effet, il doit respecter une certaine législation établie par la Région wallonne : le code de développement territorial dont les dernières mises à jour datent de 2017, et le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en territoire wallon mis en place en 2013. Ces règles administratives restreignent les zones possibles pour les projets éoliens.

Le développeur prend donc en compte toutes ces restrictions lorsqu'il est amené à choisir un site. Par exemple, les éoliennes doivent se situer à une certaine distance des habitations humaines, distance qui est de quatre fois la hauteur de l'éolienne pâle¹⁵ levée, étant donné les impacts visuels et acoustiques qu'elles entraînent. En effet, par le déplacement de ses pâles, l'éolienne génère un certain niveau de bruit ainsi que de l'ombre liée au hachage des rayons de soleil¹⁶, ce qui crée des nuisances pour les riverains.e.s.

Mais les humains ne sont pas les seuls à pouvoir être impactés par la présence d'éoliennes. Le sont aussi les oiseaux si le parc éolien se trouve sur leurs territoires ou leurs routes migratoires, les chauve-souris, la faune, ... À la liste des êtres vivants s'ajoutent d'autres entités telles que les faisceaux hertziens (ondes téléphoniques, internet, radio, tv) ou encore, les sites aéronautiques et militaires. On constate donc qu'une multitude d'éléments doivent être pris en compte dans le choix de territoire pour un parc éolien.

Une fois tous ces facteurs considérés, le développeur installe un mat de mesure sur le potentiel site estimé. Ce mat est destiné à l'enregistrement des mesures du vent (son gisement, sa force, sa direction, sa constance, etc.) et des paramètres météorologiques afin de vérifier les validités fournies par l'atlas des vents. Il enregistre également les ultrasons produits par les chauves-souris. En effet, certaines espèces de chauve-souris sont actuellement en voie de disparition, il ne faut donc pas s'implanter sur leur territoire. La mesure de ces ultrasons permet d'analyser les espèces présentes,

¹⁵ Chaque éolienne est généralement composée de trois pâles. Celles-ci, une fois assemblée représentent l'hélice de l'éolienne.

¹⁶ Phénomène nommé d'ombre portée/mouvante/stroboscopique.

d'estimer leur nombre et la distance à laquelle elles se trouvent. Le lieu d'implantation prévu de(s) l'(les) éolienne(s) peut être modifié si nécessaire.

L'étude d'incidence

Cependant, ce n'est point au développeur de juger si le terrain choisi convient ou non aux normes établies par la législation, ni d'étudier et d'estimer l'impact du projet éolien sur l'environnement. C'est pourquoi, dans ce processus de développement, le développeur du projet fait appel à un bureau d'études indépendant dont la tâche est de réaliser une étude d'incidence, c'est-à-dire un rapport, une expertise portant sur les effets directs et indirects du projet en question. Le bureau d'études tient son caractère indépendant de l'agrément qui lui est fourni par la Région wallonne. Mais selon Xavier Musschoot, administrateur du bureau d'études Sertius, cet agrément peut à tout moment être retiré par celle-ci. La demande de permis ne peut donc se faire sans la présence du rapport émis par le bureau d'études qui est analysé par la Région wallonne dans son évaluation de la demande de permis.

L'étude porte sur de nombreux éléments : l'impact paysager qui est mesuré à l'aide de photomontages ; l'impact sonore où le bruit potentiel dû au parc éolien est modélisé et additionné au niveau du bruit préexistant au projet ; le phénomène d'ombre portée tel qu'expliqué plus haut ; les aspects de sécurité quant à la proximité du parc vis-à-vis des habitations, des autoroutes et autres infrastructures ; l'accès au chantier de construction et d'exploitation qui peut notamment perturber les lichens; les incidences sur le milieu physique : impact sur les sols et sous-sols mais aussi sur la qualité de l'eau et de l'air ; les impacts sur la biodiversité ; etc.

Xavier Musschoot ajoute que :

« Sur base de toutes ces analyses, le bureau d'études recommande la mise en place des « mesures d'atténuation », qui sont destinées à réduire les impacts prévisibles, et des « mesures de compensation », qui sont destinées à compenser les impacts qui ne pourront pas être évités. » (Extrait PV RIP Werbomont – 15/10/2020 – p.9)

La mise en place de mesures

Face aux potentiels dégâts causés par l'implantation du parc éolien à son environnement, trois types de mesures sont donc mises en place : des mesures d'évitement ; d'atténuation ; et de compensation. Les mesures d'évitement concernent la diminution du nombre d'éoliennes prévues dans le projet ou le déplacement de celles-ci. Les développeurs du projet de Werbomont (Ferréole, Courant d'Air, Eneco et Luminus) désiraient implanter quatre ou cinq éoliennes, mais ils ont dû se limiter à trois pour éviter que l'impact environnemental ne soit trop important.

Les mesures d'atténuation visent, quant à elles, à diminuer les conséquences indésirables des éoliennes. Jean-François en donne deux exemples recommandés par le bureau d'études au projet de Werbomont. La première concerne l'entretien des pieds des éoliennes pour éviter la poussée des hautes herbes. Ces herbes attirent les petits rongeurs qui, à leur tour, attirent les milans royaux. Le risque étant que les milans se fassent attraper dans les pales des éoliennes. Pour ce faire, le bureau d'études recommande de planter des genêts et de les entretenir, car ces arbustes couvriraient suffisamment les sols pour que les milans ne puissent apercevoir leurs proies. La deuxième recommandation faite par le bureau d'études porte sur les chauves-souris, et plus précisément les pipistrelles communes. Celles-ci sont affectées par barotraumatisme causé par la dépression que provoquent les pales en traversant l'air. Pour éviter ce problème, Ferréole s'engage à installer un système informatique d'arrêt automatique aux éoliennes. Celui-ci s'enclenche lorsque les conditions météorologiques favorables à la sortie des chauves-souris sont réunies.

Concernant les mesures de compensation, celles-ci sont utiles pour compenser la perte de biodiversité encourue par le projet éolien. Comme l'explique Benoit Huc, photographe animalier :

« (...) la notion de 'mesure compensatoire' émane de la directive européenne 2009/147/CE, communément appelée 'directive oiseau de 2009'. C'est au départ de cette directive que le DEMNA¹⁷ et le DNF¹⁸ ont mis en place un protocole officialisé en 2012 pour mesurer les nuisances biologiques d'un projet éolien, les atténuer et compenser les dommages qui ne peuvent être évités. » (2021 : 40)

Le projet de Werbomont a lieu en zone forestière. Il nécessite la découpe de trois hectares d'épicéas pour l'implantation des éoliennes mais aussi pour le passage des camions. Afin de compenser ces dégâts, il est recommandé à Ferréole de replanter la même superficie que celle coupée mais en arbres feuillus. Ces arbres feuillus permettent une plus grande biodiversité par rapport aux épicéas. En ressortirait une biodiversité accrue du lieu en question. D'autres mesures existent pour favoriser la biodiversité telle que l'implantation de zones humides. Les développeurs achètent donc une parcelle de terrain pour y implanter la forêt de feuillus.

Ferréole accepte les mesures qui lui sont recommandées, même si celles-ci entraînent un coût plus important au projet. En effet, la coopérative, dans son business plan, a pris en compte le contexte forestier de son projet. Ils étaient conscients des risques de perte de production et financière.

¹⁷ Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole.

¹⁸ Département de la Nature et des Forêts.

Cependant, iels doivent le réajuster suite aux imprévus auxquels iels sont confrontés tels que les mesures d'atténuation concernant les chauve-souris.

La réunion d'information préalable

L'étude marque son commencement lors de la réunion d'information préalable destinée à la commune et à ses habitant.e.s. Non seulement cette réunion permet d'informer la population sur le projet éolien en cours, mais elle permet aux citoyen.ne.s de formuler d'éventuelles remarques et suggestions concernant cette étude voire d'ajouter des points d'attention à considérer pendant l'étude d'incidence.

À titre d'exemples, dans le procès-verbal de la réunion à Werbomont, des citoyen.ne.s demandent que le bureau Sertius analyse en profondeur l'effet potentiel des infrasons sur les habitant.e.s, ou encore notifient la présence d'un site de castors se trouvant à proximité du lieu de projet. Si ce dernier point n'entraîne aucune discussion conflictuelle mais plutôt une affirmation quant à l'importance de sa prise en considération, il n'en est pas de même pour les infrasons. Le représentant du bureau Sertius affirme la prise en considération de ceux-ci et ajoute que, selon la littérature scientifique actuelle, à cette distance, leur impact sur les humains n'est pas significatif. Pourtant, un citoyen (Mr. Leroy) affirme qu'une plus grande attention devrait y être accordée, arguant que certaines armées utilisent des infrasons comme outil de guerre et que ceux-ci sont pris en considération en France dans les études portant sur l'éolien. Aucune réponse n'est apportée à cette remarque. Il est intéressant de notifier que le modérateur affirme que l'infrason n'apparaît pas comme une contrainte à étudier. Le cadre de référence éolien wallon affirme quant à lui que l'éolienne produit des modulations d'amplitude qui ne sont pas des ultrasons (p.8). Pour mettre fin au débat dû à la divergence d'opinion, le représentant de Sertius souhaite une présentation de la littérature à ce sujet et un autre citoyen (Mr. Leclercq, coopérateur chez Ferréole) demande au bureau d'études de mettre à disposition des citoyen.ne.s la littérature sur laquelle il se base. Ce dernier y répond par l'affirmative, et ajoute que leur étude du sujet se base sur une argumentation solide.

Jean-François rappelle l'importance du statut de riverain.e et de leur participation au projet :

« Pourquoi estimons-nous qu'une participation citoyenne au projet est importante ? D'abord parce que les citoyens sont les experts du terrain, nous connaissons mieux que quiconque nos villages, nos bois, nos chemins et nous pouvons donc apporter notre point de vue dans la conception du projet. » (Extrait PV RIP Werbomont – 15/10/2020 – p.9)

C'est pourquoi ces remarques et suggestions peuvent être envoyées, dans un certain délai suivant la réunion, au Conseil Communal qui le transmet au.x développeur.s. Ces derniers les envoient au bureau d'études afin que celles-ci soient prises en compte dans son travail.

La consultation d'instances

Les riverain.e.s ne sont pas les seul.e.s à être consulté.e.s lors de cette étude d'incidence et le bureau d'études n'est pas l'unique organisme dont le rapport sera pris en compte lors de la demande de permis. De fait, dans cette étude, de nombreuses instances (au nombre de quinze selon Jean-François) demandent à être considérées afin d'enrichir le rapport. Par exemple, si le projet a lieu en zone forestière tel que celui de Werbomont (ce qui est autorisé si celle-ci présente une biodiversité jugée comme pauvre, telles que les forêts d'épicéa), le Département Nature et Forêts (DNF) sera amené à présenter son avis. L'association Natagora chargée de la protection et de la biodiversité en Wallonie et à Bruxelles, qui peut être entendue également. Des ornithologues sont également sollicité.e.s afin d'étudier le site potentiel de construction.

Durant cette période d'étude, de nombreux éléments peuvent compromettre le projet de parc éolien. Le premier projet auquel Ferréole a participé (celui de Ferrières) n'a jamais vu le jour en raison de son impact paysager jugé trop important, ainsi que d'un projet aéronautique sur le même territoire. D'autres situations sont possibles : l'étude peut révéler une perturbation sur la biodiversité plus grande que prévu, la présence d'une espèce menacée interdisant donc la construction du projet sur son territoire, etc. Ces diverses constatations possibles peuvent donc mettre fin au projet.

Et *le parcours du combattant* du développement d'un projet éolien ne s'arrête pas là. Quand bien même l'étude toucherait à sa fin sans avoir notifié de situation défavorable, ou du moins que celles-ci se seraient vues dépassées, le dossier doit encore être analysé par la Région wallonne. Le service administratif décide alors si le permis peut être accordé au projet de parc éolien en cours ou si ce dernier se doit d'être interrompu. Une fois ce permis officiellement délivré, la phase de construction peut débuter et s'en suit la phase d'exploitation. Telle est la condition *sine qua non* de tout projet éolien.

Les recours

Une fois l'étude d'incidence terminée, un dossier de demande de permis est envoyé par les développeurs à la Région wallonne. Ce dossier est étudié par les fonctionnaires délégué.e.s qui décident l'octroi du permis du projet éolien. Malgré l'accord des fonctionnaires délégué.e.s, des recours peuvent remettre en cause leur décision.

Selon le site du Service Public de Wallonie¹⁹, un recours peut généralement avoir lieu dans un délai de vingt jours suivant la délivrance du permis. Il existe deux types de recours : le premier se situe au niveau du gouvernement wallon. Le dossier est analysé cette fois par des ministres compétent.e.s en la matière²⁰ qui décident à leur tour de l'octroi du permis. Leur décision peut aller à l'encontre de l'avis des fonctionnaires délégué.e.s. Un deuxième recours peut avoir lieu si les ministres décident d'accorder le permis. Ce deuxième recours est à destination du Conseil d'État qui donne le dernier mot sur l'octroi ou non du permis.

Jean-François notifie deux problèmes dans ces possibilités de recours : la non-réglementation du temps pour rendre l'avis face au recours, et les imprécisions de la loi. En effet, le laps de temps de la prise de décision face au recours au Conseil d'État demeure indéterminé et peut donc s'étaler sur plusieurs années²¹. Durant cette période, le développeur ne peut ni savoir si le permis lui est accordé, ni les raisons d'un éventuel refus. Il ne connaît donc pas les modifications qui doivent être apportées au projet initial afin d'effectuer une nouvelle demande. De plus, l'absence de clarté relatives à certains points du cadre réglementaire permettent de trouver systématiquement une faille au projet en question justifiant ainsi le recours. Par exemple celui de l'impact paysager.

« *Vent de Raison* », une association opposée à l'éolien

Dans un rapport²² concernant les recommandations pour le développement durable de l'éolien en Wallonie (2019 : 4-5), Inter Environnement Wallonie (fédération d'association environnementale en Région wallonne) ajoute que les recours concernant l'éolien trouvent leur origine non seulement dans les imprécisions du cadre légal, mais aussi dans les problèmes d'acceptabilité sociale des projets éoliens. Ainsi, parmi les acteurs empruntant la voix des recours, une association jugée comme opposée aux projets éoliens est mise en avant par Nicolas, membre du CA interviewé : « *Vent De Raison* ».

Selon les membres de Ferréole rencontré.e.s, il s'agit d'une organisation dont le but est de s'opposer systématiquement à tout projet éolien. Ils vont même jusqu'à la qualifier d'anti-éolien. Cette association présente plusieurs méthodes d'opposition : d'abord les membres peuvent se rendre aux réunions d'information préalable dans cette optique d'opposition au projet en cours et ainsi empêcher la présentation de celui-ci par des interruptions incessantes. C'est pourquoi les développeurs éoliens

¹⁹ <https://permis-environnement.spw.wallonie.be/home/jai-un-projet/je-le-recois/quand-puis-je-le-mettre-en-oeuvre.html>

²⁰ Selon Maxime, développeur de projet chez Electrabel, trois ministres wallons peuvent répondre à cette tâche : Philippe Henry (Ministre du climat), Willy Borsus (Ministre de l'aménagement du territoire, notamment) et Céline Tellier (Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal)

²¹ Article sur le site d'Eneco critiquant la procédure des recours : <https://news.eneco.be/incomprehensible-et-kafkaïen-le-permis-eolien-plaine-de-boneffe-est-a-nouveau-suspendu>

²² https://www.iew.be/wp-content/uploads/2019/02/EP-CdS-Position-recommandations-de%CC%81veloppement-e%CC%81olien-durable_approuve%CC%81e-en-CA.pdf

introduisent un.e modérateur.trice lors de ces réunions. Ce médiateur ou cette médiatrice organise et permet le débat entre les opinions divergentes. Ensuite, une autre technique consiste à mettre en avant l'impact paysager qu'entraîne la présence d'un parc éolien. Cependant, son appréciation reste subjective, ce qui permet aux personnes opposées au projet d'évoquer cet argument lors d'un éventuel recours. Les opposants peuvent également recourir à la propagation de fake news pour effrayer la population quant aux conséquences d'un tel projet. Nicolas, membre du CA de Ferréole, nous en cite deux exemples :

« Voilà on a eu de tout mais des gens vont dire que près des éoliennes, y a des poules qui pondent des œufs sans jaune par exemple. D'autres disent que les éoliennes sont entraînées par des moteurs à mazout. » (Extrait entretien Nicolas – membre du CA – 08.03.2021)

Afin de résister aux opposant.e.s éoliens, Ferréole (ainsi que d'autres coopératives et développeurs éoliens) met des garde-fous en place : il s'agit par exemple, d'assurer la présence d'un modérateur aux réunions de présentation du projet comme mentionné ci-dessus, ou encore d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'information au sujet de l'éolien. Cela permet aux citoyen.ne.s de faire la différence entre les croyances erronées et les impacts réels d'un parc éolien, mais aussi de faire prendre conscience de l'importance du rôle de cette technologie dans la transition écologique. Les développeurs vont jusqu'à réclamer une modification du cadre légal afin d'en éclairer les zones d'ombre.

Si cette association s'oppose à l'éolien, ses membres estiment leur positionnement légitime et leurs inquiétudes fondées. *Vent de Raison* se définit comme « *une association citoyenne indépendante de défense des riverains de parcs éoliens terrestres en Belgique qui œuvre pour une transition énergétique transparente, respectueuse des principes démocratiques, de la santé des citoyens, de la ruralité, de l'environnement (du patrimoine paysager?) et de la biodiversité* »²³.

Lors de l'entretien mené avec le président de cette association, ce dernier critique la politique mise en place par les pouvoirs publics concernant l'implantation d'éoliennes en ruralité wallonne. Pour le président, il manque d'une réelle discussion entre Parlement et Gouvernement à ce sujet. Il pointe également la trop faible prise en compte des impacts et conséquences sur l'environnement (humain et non-humain) alors que l'implantation d'éoliennes en nombre s'inscrit dans une réponse à la crise climatique. Il résume la réclamation de *Vent de Raison* par :

²³ <https://ventderaison.org/index.php/vent-de-raison>

« Mais, pour répondre à votre question, c'est d'avoir un gouvernement qui fasse une évaluation fondamentale de comment produire des KW pour la population avec un minimum de CO2, terminé ! » (Extrait entretien – Président Vent de Raison – 26.11.2021)

Dans une vidéo publiée sur « Vimeo » par la chaîne de *Vent de Raison*²⁴, Anne Paye (enseignante et supposée membre de l'association) questionne la raisonnable du projet d'implantation éolien du Gouvernement quant à la lourdeur de son impact sur l'environnement pour un résultat jugé faible au niveau de la proportion d'électricité, et ce « sans avoir analysé d'autres politiques éventuelles en faveur de l'environnement », pour reprendre ses mots.

Une autre critique faite par le président de *Vent de Raison* porte sur ce qu'il appelle *la boucle perverse du système*. Il souligne le double rôle du Gouvernement wallon et plus particulièrement des ministres. Pour lui, les ministres ne devraient pas pouvoir juger l'acceptabilité du recours à l'encontre d'un projet de parc éolien puisque ce sont eux qui mettent en place la politique promouvant l'implantation d'éoliennes. D'ailleurs, le président justifie son propos par le constat d'un décalage important entre les décisions des ministres sur le premier recours et les décisions du Conseil d'Etat sur le deuxième recours. Le président considère que le Conseil d'Etat ne prend en considération que l'aspect légal du recours sans se soucier de ses aspects politiques :

« Et ce qui est intéressant c'est que la communauté Vent de Raison depuis une dizaine d'années a été au Conseil d'Etat plus d'une centaine de fois. Et que sur cette centaine, le Conseil d'Etat a environ septante pourcent de fois donné raison au plaignant contre les administrations ou les ministres. Mais vous vous rendez compte qu'il y a un problème majeur là ! Et on nous dit après que nous sommes les empêcheurs de danser en rond... C'est vrai, mais nous ne sommes pas les seuls. » (Extrait entretien – Président Vent de Raison – 26.11.2021)

Afin de faire entendre leur propos, d'aider la population et de l'informer, *Vent de Raison* a recours à différents moyens d'action : l'interpellation des pouvoirs publics quant à la politique en place ; l'intervention à tous les débats possibles concernant l'éolien ; l'aide aux citoyen.ne.s face à l'implantation de nouveaux parcs en les accompagnant si nécessaire dans les démarches pour réaliser les recours et enfin ; la publication de documents informatifs écrits et visuels. Selon l'association, les membres de *Vent de Raison* sont là pour susciter la réflexion des politiques par la participation au débat démocratique et faire valoir les intérêts de la société civile.

²⁴ <https://vimeo.com/77290978>

Conclusion

La demande du permis d'exploitation du parc éolien nous fait découvrir la multitude d'actants à prendre en compte par les développeurs. Ceux-ci sont confrontés à de nombreux enjeux et défis avant d'entamer la construction des éoliennes. Mais cette demande de permis est le point de passage obligé du développement d'un parc éolien. En effet, dans cette étape, les porte-paroles de ce réseau d'action publique ne semble pas tant être les développeurs du projet éolien mais plutôt et surtout, l'acteur délivrant le permis d'exploitations.

Chapitre 4 : D'un acteur économique alternatif

La boucle de l'électricité citoyenne

Une fois cette longue étape de développement franchie et marquée par l'accord du permis par la Région wallonne ou le Conseil d'État, les travaux de construction peuvent débuter et déboucher ensuite sur la phase d'exploitation de l'éolien. Une question s'est alors posée aux premières coopératives citoyennes éoliennes : que faire de l'électricité coopérative produite ? Car, sans licence, les coopératives sont contraintes de revendre leur énergie aux industriels.

Pour répondre à cet enjeu, en 2012, trois coopératives citoyennes éoliennes (Courant d'Air, CLEF & Pipaix) se regroupent pour fonder leur propre fournisseur électrique citoyen : le Comptoir Citoyen des Énergies (COCITER)²⁵. C'est en 2015 que COCITER reçoit sa licence de fourniture lui permettant d'acquérir ses premiers.ères client.e.s. Et en 2016, COCITER se retrouve à la première place du classement belge des fournisseurs d'électricité verte réalisé par Greenpeace²⁶ (dont il est toujours en tête). Il reçoit également le Prix de l'Économie Sociale 2020 en Wallonie. Ferréole est associée à ce fournisseur dont elle est propriétaire avec les autres coopératives citoyennes wallonnes membres.

La contrainte de la rentabilité

Dans chacun de ses projets éoliens, Ferréole doit se confronter à la question de leur rentabilité. Une rentabilité qui se veut tantôt financière, tantôt relative à production d'électricité engendrée par l'activité de l'éolienne. Sa rentabilité est estimée, calculée et prise en compte selon le territoire choisi, le nombre d'éoliennes qui composent le parc et enfin, le choix de l'investissement au projet.

²⁵ Les données relatant l'histoire de COCITER proviennent d'un document sur leur site internet : <https://www.cociter.be/wp-content/uploads/Cociter-storytelling.pdf>

²⁶ Pour de plus amples informations concernant la méthodologie de réalisation du classement : <https://www.greenpeace.org/static/planet4-belgium-stateless/2021/11/137bbccc-ranking-press-fr-vfinal.pdf>

Bien que Ferréole, comme toute coopérative citoyenne, ne cherche pas à maximiser sa rentabilité financière, elle doit couvrir ses coûts pour perpétuer son activité. Cette rentabilité lui impose donc une certaine contrainte dans son développement et dans ses projets. En effet, la création d'un parc éolien demande une somme d'argent qui peut s'avérer conséquente : pour une éolienne de 3MW, le prix de son installation serait d'environ quatre millions d'euros²⁷. D'autant plus pour une jeune coopérative qui n'a pas encore ou peu de rentrées pécuniaires via son activité.

Ainsi Ferréole se doit, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, de collaborer avec d'autres acteurs afin d'avoir la possibilité de posséder une éolienne ou en tout cas une partie de celle-ci. La somme des participations citoyennes ne suffit pas toujours à financer le développement ou le rachat de permis. Face à cela, la coopérative s'organise pour que d'autres coopératives investissent avec elle dans un projet. Elle peut également décider de faire un emprunt à la banque. Toutefois, la banque réclame un plan financier du projet en question pour estimer si celui-ci tient la route, s'il se montre suffisamment rentable par la production d'un bénéfice minimum qui permet de rembourser son prêt. Même si le plan financier n'est pas pour la banque, la coopérative doit tout de même l'établir si elle veut vérifier la rentabilité de son projet.

La situation financière actuelle de Ferréole ne lui permet pas non plus d'engager du personnel comme le font d'autres coopératives. Or, la présence de personnes travaillant à temps plein pour la coopérative permettrait une nette accélération dans son développement. Car, les différentes personnes rencontrées expriment leur manque d'investissement dans le projet :

« Moi perso, je suis membre du CA et je dois avouer, je ne suis pas la personne la plus active au sein de Ferréole. » (Extrait entretien Nathalie – membre du CA – 07/03/2021)

« Je n'ai pas un rôle à part entière ou une tâche bien définie. Honnêtement, je vais te dire que mon investissement est assez maigre. Bon, j'ai deux enfants, je ne suis pas mal occupé. Pas évident de tout suivre et ça demande beaucoup d'investissement et de suivi de formations pour vraiment connaître le sujet éolien, une thématique qui est quand même assez compliquée : le développement d'un projet éolien, les permis, etc. C'est quand même très... il faut vraiment se mettre dedans, c'est très difficile. Donc, j'avoue que j'ai du mal à m'investir dedans. » (Extrait Entretien Nicolas – membre du CA – 08/03/2021)

Ces membres jugent leur investissement trop faible face à la nécessité du développement des projets et aux connaissances techniques requises. C'est pourquoi l'engagement de travailleurs.euses

²⁷ Selon les chiffres de Energie Commune, organisme d'éducation populaire sur l'appropriation énergétique des citoyen.ne.s. <https://energiecommune.be/documentation/eolien/>

professionnel.le.s à temps plein apporterait une réponse aux problèmes de manque de temps pour s'investir et au manque d'expertise soulevé par les membres de Ferréole.

Au-delà des barrières financières freinant le développement de Ferréole, la rentabilité de production doit aussi être prise en compte. De fait, si l'éolienne est placée sur un territoire où le niveau de vent est plus faible, sa production d'électricité et in fine, sa rentabilité, sont moindres. De surcroît, sur un site moins venteux, il faut compenser cette faible rentabilité par un nombre plus élevé d'éoliennes, ce qui augmente le coût financier du projet ainsi que son coût énergétique. Nathalie, membre du CA de Ferréole, explique cela par l'exemple du développement éolien le long des autoroutes :

« Les citoyens aux réunions d'infos demandent pourquoi on ne met pas plein de petites éoliennes le long des autoroutes. Parce qu'il faut savoir que cela coûterait beaucoup plus cher et en plus ce n'est pas rentable et ça fonctionne pas très bien. Car il faut du vent ! On ne peut pas la mettre n'importe où et il faut qu'elle soit suffisamment haute pour produire suffisamment et être rentable. Donc y a parfois des bonnes idées comme ça mais qui sont en définitive de mauvaises idées. Même d'un point de vue écologique, ça a un bilan beaucoup plus lourd. » (Extrait entretien Nathalie – membre du CA – 07/03/2021)

Conclusion de la genèse de Ferréole

Par cette description de la naissance de Ferréole, l'expression « parcours du combattant » utilisée par Jean-François pour qualifier le développement d'un projet éolien prend maintenant tout son sens. En effet, la complexité de ce type de projet se marque tant au niveau de la création des liens entre les acteurs, que dans la diversité et la multitude des actants présents. On voit donc que la grande alternative que représente l'éolienne quant à la production d'électricité n'est pas évidente à mettre en place et que le développement d'une coopérative comprend de nombreuses épreuves.

Cette description nous a permis d'assigner une identité aux acteurs.trices de ce projet (Latour, 2006 : 34) à chacune de ses étapes. Né d'un regroupement citoyen, il se forme en une coopérative. Une coopérative qui entre en coopération avec des développeurs industriels afin de développer un projet éolien. Ce noyau de coopération débouche sur un réseau d'action publique. La stabilité de ce réseau permet la délivrance du permis d'exploitation. Ferréole connaît une autre transformation d'identité pour réaliser la boucle d'électricité citoyenne. Elle en devient finalement un acteur économique alternatif.

Quatre grands constats peuvent être tirés de cette genèse. Le premier est la démocratisation technique de l'éolien. Un groupe de citoyen.ne.s ont su rassembler leurs compétences, leur enthousiasme et leur volonté afin de s'approprier la technologie éolienne.

Le deuxième constat est l'évolution du rapport de forces entre Ferréole et les développeurs industriels. La coopérative tente au départ de se frayer une place dans le projet de Engie-Electrabel à Ferrières. Aujourd'hui elle se trouve à la tête du développement du projet de Werbomont.

Le troisième porte sur la « recomposition des mondes » qu'entraîne l'arrivée d'un projet éolien. Le parc doit s'implanter en respectant les contraintes techniques et environnementales imposées par le cadre légal de développement. Une épreuve complexe étant donné le nombre d'actants à prendre en compte et la non-clarté de ce cadre légal.

Le dernier constat relevé est la complexité pour la coopérative d'être un acteur économique alternatif. Celle-ci doit veiller à ses objectifs militants de participation citoyenne, de respect de l'environnement et de distribution d'électricité citoyenne, tout en répondant aux contraintes productivistes. Des objectifs qui peuvent sembler difficilement conciliables.

Partie 2 : Analyse des stratégies de développement

La partie précédente de ce travail a présenté de manière diachronique la mise en place du projet Ferréole. À travers cette genèse, l'étude la controverse sur l'usage des terres de Ferrières quant à l'arrivée d'un projet éolien a permis de lier les acteurs.trices qui, par leurs interactions, ont participé à l'évolution de la coopérative Ferréole. Cette évolution peut se diviser en quatre changements identitaires. D'abord, un groupe de citoyen.ne.s désireux de participer à un projet éolien sur le territoire de la commune de Ferrières a progressivement donné vie à une coopérative. Ensuite, cette coopérative entre en négociations avec les développeurs industriels. Ces négociations débouchent sur la formation d'un noyau de coopération. Par après, ce noyau qui devient un réseau d'action publique par la concrétisation du projet éolien. Enfin, Ferréole évolue en un acteur économique alternatif du marché des énergies renouvelables et propose aux citoyen.ne.s une électricité produite par des citoyen.ne.s et distribuée par ceux-ci.

Dans la partie qui suit, une analyse synchronique de ce parcours sera développée, afin de mieux comprendre comment le projet Ferréole se déploie dans l'espace. Il s'agit à ce stade de remettre de l'ordre dans la genèse, par la mise en évidence des acteurs.trices, des stratégies et des décisions qui ont permises l'évolution de ce projet.

Les décisions prises par les membres de Ferréole façonnent leurs actions. Celles-ci sont dégagées autour de trois types de stratégies : organisationnelles, marchandes et politiques. Crozier et Friedberg définissent le concept de stratégie comme étant « le fondement inféré ex post des régularités de comportement observées empiriquement. Il s'ensuit qu'une stratégie n'est nullement synonyme de volonté, pas plus qu'elle n'est nécessairement consciente » (1977 : 57). Comme l'explique ce passage, ces stratégies "ne dépendent pas tant des objectifs personnels des acteurs que des caractéristiques des situations observées. C'est au sein de leurs contextes d'action qu'ils tentent de préserver leur autonomie tout en redéfinissant leurs objectifs, de manière rarement claire et cohérente." (Kuty & Dubois, 2019 : 125). En effet, chacune de ces logiques s'inscrit dans un certain cadre, dans des normes spécifiques, et évolue face à des institutions qui définissent préalablement les périmètres d'actions des coopérateurs.trices. Le contexte dans lequel évolue Ferréole génère une incertitude qui force le projet à se transformer de manière continue s'il veut évoluer et survivre.

Chapitre 1 : Les stratégies organisationnelles

Rappelons que le développement de la coopérative prend place dans un contexte de transition énergétique. Dans sa démarche de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, la Région wallonne encourage le développement des énergies renouvelables. L'objectif est que la consommation finale d'énergie wallonne provienne à cent pour cent de ces énergies d'ici 2050. Le projet de développement éolien en Wallonie se déploie donc à travers une politique publique.

La naissance de Ferréole fait suite à l'arrivée du projet éolien d'Electrabel sur le territoire de la commune de Ferrières. C'est dans ce contexte qu'une poignée de six riverain.e.s décide de s'organiser afin de participer au développement de ce projet.

Par mimétisme de projets existants, ce groupe initial d'habitant.e.s de Ferrières décide de s'organiser sous la forme d'une coopérative pour permettre l'inclusion citoyenne au développement de ce projet éolien initié par Electrabel. Ce statut juridique est une première étape vers la réalisation de cet objectif commun.

L'organisation de Ferréole est marquée par une stratégie de coopérations. En effet, le développement de ce projet ne tient pas uniquement au travail interne de ses membres, mais également aux relations que la coopérative entretient avec les différent.e.s acteurs.trices concerné.e.s par les projets éoliens.

Dès le départ, le groupe à l'initiative de Ferréole rencontre des coopératives citoyennes et s'entretient avec Electrabel. Ces premières interactions entraînent la formalisation de l'alliance citoyenne sous la forme coopérative. Le projet continue de se développer selon ces alliances : l'union des coopératives qui met en place la fédération REScoop Wallonie et le distributeur citoyen d'électricité COCITER ; les autorités communales de Ferrière qui font appel à Ferréole pour prendre la tête du projet éolien de Werbomont ; les développeurs industriels Eneco et Luminus ainsi que la coopérative Courant d'Air qui permettent le développement de ce projet éolien ; ... Ferréole évolue donc au sein d'un réseau d'interdépendances.

Au niveau interne à la coopérative, Ferréole prône l'égalité de ses membres et l'inclusivité de toute personne désireuse de rejoindre le projet. Le principe d'égalité est respecté au sein de la coopérative par le système de vote *une personne égale une voix*, et ce indépendamment du nombre de parts dans la coopérative. Ce système est appliqué dans les prises de décisions lors des assemblées générales.

Le principe d'inclusivité est plus compliqué à maintenir dans la pratique. La coopérative se déclare ouverte à toutes, mais, comme nous l'avons vu, l'affiliation d'un.e nouveau.elle membre se réalise à

condition qu'il investisse dans Ferréole à hauteur minimum de 125 euros, ce qui correspond à la valeur d'une part de la coopérative. Plus tôt, ce montant avait fait l'objet de discussions entre les membres de la coopérative, car il avait été jugé trop élevé. C'est pourquoi, en 2009, lors d'une assemblée générale, les membres décident de diminuer le montant de ses parts. Celles-ci passent de 250 à 125 euros. Malgré cela, le problème d'inclusivité n'est pas pour autant résolu, comme l'illustre les propos du président :

« Parce que nous, personnellement, on connaît des personnes qui ne sont pas coopératrices pour ces raisons-là. Et même 125 euros... j'en connais qui voudraient bien être coopérateur mais mobiliser 125€ ce n'est pas faire de courses pendant une semaine ou deux. Et quelque part on doit accepter l'idée qu'on est pas vraiment démocratique. On se tarde d'être démocratique mais on ne l'est pas. » (Extrait entretien président Ferréole – 08.05.2022)

La coopérative se retrouve tiraillée entre son objectif d'inclusivité et ses nécessités financières. Ferréole opte donc pour un compromis de diminution du montant des parts. Mais elle demeure consciente que ce montant peut constituer un véritable obstacle pour certaines personnes.

Les choix stratégiques organisationnels de Ferréole révèlent une deuxième problématique. Celle-ci porte sur le fonctionnement du conseil d'administration. La coopérative opte pour le modèle de l'investissement bénévole de ses administrateurs.trices pour assurer sa gestion quotidienne. Ce modèle a d'abord bien convenu, lors du lancement du projet. Les compétences (en finance, en économie sociale, ...) et les disponibilités de chacun.e ont permis la mise en place de Ferréole. Mais cette organisation entraîne deux problèmes. Le premier est que les administrateurs.trices ne disposent pas toutes du temps nécessaire au bon développement du projet. En effet, la plupart ont un travail, une famille et d'autres activités. Or, le développement de l'éolien requiert des connaissances techniques particulières qui demandent un certain temps d'apprentissage, ainsi que du temps pour effectuer toutes les démarches nécessaires à son développement. Il s'ensuit que Bernadette et le président de Ferréole, les deux membres qui consacrent le plus de temps à la coopérative et qui sont dans le projet depuis son origine, ont pris une place de leadeuse et de leader. Cela entraîne un deuxième problème. En effet, ces deux membres commencent à « s'essouffler » en raison notamment de leur âge qui les rend moins résistant.e.s au stress et à la fatigue, comme le précise le président. Mais leur départ pourrait freiner le développement de Ferréole si personne ne les remplace dans leurs rôles et fonctions.

Une solution à ce problème serait d'engager du personnel, comme le font d'autres coopératives (CLEF, Courant d'Air, etc.). L'engagement d'un ou plusieurs employé.e.s permettraient de professionnaliser la coopérative et de mettre à sa disposition un temps de travail significatif.

Cependant, la coopérative ne dispose pas de rentrées financières suffisantes pour assurer un ou plusieurs salaires.

Face à cette difficulté, Bernadette et le président continuent leur investissement avec le soutien des autres membres. Ferréole mise sur la réussite du projet éolien de Werbomont. Ce projet, une fois en phase d'exploitation, devrait apporter les fonds nécessaires pour engager un.e travailleur.euse rémunéré.e, voire plusieurs.

Les stratégies d'organisation de Ferréole sont donc mises en place suite aux discussions de ses membres et des décisions qui en découlent. Elles se retrouvent inscrites dans les statuts de la coopérative auxquels chaque coopérateur.trice doit adhérer à son entrée. Les stratégies appliquées émanent également des autres coopératives rencontrées. Cette analyse a pu mettre en évidence le caractère dynamique de ces stratégies variant selon l'évolution de la coopérative, les nouvelles épreuves auxquelles elle fait face, ses nouvelles alliances, mais aussi selon les disponibilités de ses membres qui varient avec le temps.

Chapitre 2 : Les stratégies marchandes

Afin de permettre la participation citoyenne aux projets éoliens, la coopérative Ferréole doit également mettre en place des stratégies que nous qualifierons de marchandes. Tout d'abord, un capital financier est nécessaire pour investir dans ces projets éoliens. Ainsi, chaque membre achète une ou plusieurs parts à la coopérative. Dans ses campagnes de sensibilisation, Ferréole tente également de recruter de nouveaux.elles coopérateurs.trices afin d'augmenter son capital en plus de sa force citoyenne.

Rappelons tout de même que le but de Ferréole, et des coopératives de manière générale, n'est pas de faire du profit. C'est pourquoi un montant maximum des dividendes est fixé à six pourcent. De plus, la coopérative ne garantit pas que ces coopérateurs.trices reçoivent des dividendes chaque année. Elle favorise le réinvestissement de celles-ci dans de nouveaux projets éoliens ou des projets environnementaux et sociaux. La décision de réinvestissement des dividendes est soumise à l'assemblée générale.

Dans l'absence de concrétisation de projets éoliens, Ferréole met fin à ses campagnes de recrutement. Afin d'éviter que l'argent investi ne soit pas utilisé, la coopérative décide d'étendre la portée géographique de ses investissements. Initialement, la zone géographique visée se limitait à la commune de Ferrières et plus précisément, au projet éolien d'Electrabel. Mais suite à l'échec de ce projet local et à l'augmentation du nombre de coopérateurs.trices et de son capital, Ferréole répond

à l'invitation de la coopérative *Vent du Sud*, en rachetant douze pour cent de son éolienne située à Autelbas.

Ce rachat permet non seulement à Ferréole d'investir le capital accumulé, mais aussi de lancer son activité de production d'électricité citoyenne. C'est ainsi que les circonstances ont modifié la stratégie d'investissement de la coopérative, tout en respectant sa valeur citoyenne. Comme le dit le président de Ferréole : « la citoyenneté n'a pas de frontières. »

Une autre stratégie marchande établie par Ferréole est de revendre l'électricité produite à COCITER, le fournisseur citoyen. En devenant membre associé de COCITER, Ferréole peut fournir à ses client.e.s une énergie certifiée cent pour cent citoyenne et renouvelable.

Mais pour produire de l'électricité, les coopératives doivent aussi coopérer avec les développeurs industriels. Regardons d'un peu plus près comment cette coopération s'organise.

Les raisons de la coopération

Dans l'article où il analyse l'effet des coopératives sur l'acceptabilité sociale de l'éolien terrestre par les locaux, Bauwens caractérise le secteur éolien de *compétitif* (2015, 60-61). Il emploie les expressions de *premier arrivé*, *premier servi* et de *wind rush* pour décrire cette compétitivité. Ce contexte, selon l'auteur, défavorise la participation citoyenne et son modèle coopératif face aux géants de la production d'électricité disposant de moyens bien plus élevés, ne laissant pas de place à une si infime concurrence. Ce constat est partagé par ReScoop, COCITER et IEW dans leurs réclamations et recommandations aux pouvoirs publics pour une plus grande reconnaissance institutionnelle des coopératives citoyennes, et une meilleure accessibilité au marché éolien (ReScoop & COCITER, 2019 ; IEW, 2018).

Il en résulte un déséquilibre des rapports de forces entre les entités coopératives et industrielles. Pourtant, des alliances continuent à se créer. L'analyse des intérêts réciproques peut nous aider à comprendre les raisons de ces alliances.

Les développeurs industriels

Connaissant la position primordiale des développeurs industriels sur le marché de l'électricité et de l'éolien, il semble légitime de s'interroger sur ce qui les pousse à collaborer avec les coopératives citoyennes. Le développement de l'éolien, comparé au nucléaire, nécessite un espace bien plus important pour atteindre des taux élevés de production.

En effet, l'éolien impose plusieurs contraintes à ses développeurs, notamment celles de la distance par rapport aux habitats humains et du taux de vent nécessaire à son exploitation. Ces contraintes

entraînent l'arrivée des développeurs éoliens sur ces terres rurales, ce qui ne réjouit généralement pas les populations locales.

Cette absence d'enthousiasme, comme nous l'avons vu, peut mener les riverain.e.s à s'organiser pour s'opposer aux projets éoliens. Les développeurs emploient des stratégies pour réussir leur projet de développement. L'une d'entre elles est d'inclure les citoyen.ne.s dans l'élaboration du projet.

Différentes études (Bafoil, 2016 ; Gendron, 2014) montrent que l'inclusion des riverain.e.s au développement du projet et leur participation se sont avérées être un moyen efficace pour augmenter son acceptabilité sociale. Dans l'étude sur l'éolien en Europe qu'il a dirigée, Bafoil constate que plus le taux de gouvernance citoyenne dans les projets est élevé, mieux ils sont reçus. Gendron souligne également la forte pérennité de ces projets grâce à l'inclusivité citoyenne dans les processus de décision. Cette acceptabilité diminuerait donc les risques d'opposition et d'emploi du dispositif de recours pour provoquer le refus du permis.

Pour le développeur industriel, un deuxième point positif à cette coopération, mentionné dans la partie précédente, est l'attention que peuvent porter les locaux à la maintenance et l'exploitation des éoliennes.

Les coopératives

Les coopératives ont besoin de ces développeurs industriels pour atteindre leur objectif de devenir propriétaires éoliens. En effet, le développement et l'exploitation de l'éolien requièrent plusieurs éléments : d'une part, les connaissances théoriques permettant de comprendre son fonctionnement et le processus de son développement, mais également les connaissances en informatique et en ingénierie nécessaires à son exploitation ; d'autre part, la disponibilité d'instruments techniques tels que l'atlas des vents, les mâts de mesure, etc. qui permettent de définir une zone d'implantation. Ces instruments techniques et le développement de cette technologie réclament aussi un investissement financier important, et donc un capital de base suffisant.

Ces divers éléments ne permettent pas aux coopératives de se lancer dans un projet de développement d'un parc éolien à elles-seules. Cela s'explique par le fait qu'elles ne disposent pas de tout ce matériel et de toutes ces connaissances. Leur capital financier ne leur permet pas non plus de couvrir tous les coûts nécessaires au développement d'un parc éolien. Il en ressort un rapport de dépendance à ces développeurs industriels.

Un rapport de force inégale dans la négociation

Cela nous mène à une situation intéressante : pour que ces deux acteurs parviennent à leurs objectifs, ils vont devoir coopérer. C'est grâce à cette coopération que chacun peut produire son

électricité et la distribuer sur son propre circuit, et le faire selon ses propres principes. Mais, dans cette collaboration, un rapport de force inégal persiste.

Certes, la coopérative Ferréole a besoin des moyens techniques et financiers apportés par les industriels et nécessaires au développement de tout projet éolien. En retour, ces derniers ont besoin de Ferréole pour faciliter l'acceptabilité sociale de leur projet. Mais ils peuvent néanmoins toujours développer des projets éoliens sans l'aide de coopératives citoyennes.

En effet, ces promoteurs industriels disposent des outils nécessaires pour le faire et ils ne sont pas contraints d'y intégrer la participation citoyenne. Car comme nous l'avons vu, le cadre de référence éolien de 2013 existe à titre indicatif puisqu'il n'a jamais débouché sur un cadre légal.

De plus, la participation citoyenne réclamée par ce cadre de référence s'élève à 24,99 pourcent. Le même taux de participation est accordé aux pouvoirs communaux. Quand bien même les industriels seraient dans l'obligation d'ouvrir le capital des projets éoliens, ils en resteraient les détenteurs majoritaires.

Finalement, le rapport de force entre coopératives et industriels se marque par la différence du taux de dépendance de l'un envers l'autre. Les développeurs industriels ont l'avantage par leur potentielle indépendance.

Les formes de coopération

Plusieurs formes de coopération sont possibles dans les négociations de participation citoyenne que Ferréole entreprend avec le(s) développeur(s) industriel(s)²⁸ (tout comme pour les autres coopératives citoyennes éoliennes wallonnes). Comme expliqué dans la partie précédente, l'objectif des coopératives est de permettre la participation citoyenne dans les projets éoliens. En participant au développement de ces projets, les citoyen.ne.s deviennent propriétaires d'une éolienne ou plus. Ainsi, cette participation leur permet de garder un œil sur le projet qui affecte leur commune et de bénéficier de sa production.

Deux options de participation s'offrent alors à Ferréole : co-développer le projet avec les industriels ou racheter le permis d'une éolienne une fois celui-ci accordé.

Le rachat du permis

Cette option de coopération consiste à racheter le permis d'exploitation de l'éolienne une fois celui-ci reçu. Le rachat du permis permet aux coopératives d'éviter l'investissement à risque qui peut

²⁸ La pluralité des développeurs industriels varie selon les projets.

découler de la phase de développement précédant la demande de ce permis, puisque celui-ci s'effectue une fois le permis d'exploitation du projet accordé.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, en amont de cette demande, un investissement est nécessaire pour couvrir les frais tels que l'installation d'un mât de mesure et l'étude d'incidence. Celle-ci ne garantit point l'octroi du permis. En effet, selon les chiffres de la Pax eolienica de 2018 : sur dix projets éoliens initiés, un seul recevrait son permis (IEW, 2018, 3). Les coopératives ne veulent donc pas toujours courir le risque de perdre l'argent de ses coopérateurs.trices en participant au projet dès sa phase de développement. C'est pourquoi ces coopératives optent pour cette option de rachat.

Mais les conséquences de ce choix apparaissent dans le prix fixé par les industriels. Selon les coopérateurs.trices rencontrés.e.s, ceux-ci se permettent d'ajouter des frais de développement et d'amortissement des projets de parcs éoliens qui n'ont pu voir le jour. Bien que le cadre de référence éolien wallon demande aux industriels de proposer un prix « raisonnable », il n'en définit pas les critères.

Face à ce prix jugé déraisonnable par les coopératives, deux options de rachat s'offrent à elles : l'une est d'accepter le prix proposé et ainsi de mettre fin aux négociations de participation ; l'autre est de continuer les négociations dans le but de faire diminuer ce prix. Cette diminution peut entraîner en contrepartie certaines conditions telles que l'obligation de revendre l'électricité produite au promoteur industriel pendant un temps défini dans leur accord.

Le co-développement

Pour éviter un prix trop important fixé au rachat et ces éventuelles conditions d'exploitation, d'autres coopératives choisissent de participer au développement du projet éolien. À la suite de négociations ardues, elles parviennent à un accord avec les développeurs industriels. Ainsi, coopératives et industriels co-développent le projet éolien.

Par cette coopération, le niveau de participation des citoyen.ne.s est renforcé. De fait, l'inclusion au développement leur permet de participer aux discussions et aux prises de décision concernant l'emplacement du projet, le nombre d'éoliennes, le partage des éoliennes entre industriels et coopératives, etc. Les coopératives sont alors mieux représentées.

Dans cette option de co-développement, deux types de coopération sont à nouveau envisageables : soit la coopérative est à la tête du développement, soit elle s'inscrit comme collaboratrice avec les développeurs industriels. Le premier cas demande une stratégie de négociation plus forte et le soutien

d'alliés tels que la commune²⁹ pouvant négocier cette place lors de ses échanges avec les industriels quant à l'utilisation des terres communales. Mais une coopérative à la tête du développement permet d'assurer un taux plus important de représentation dans les parcs convoités.

À travers le cas de Ferréole et les récits donnés par ses coopérateurs.trices, nous voyons donc que les types de relations qu'entretiennent coopératives et industriels s'établissent selon trois variables : le risque financier encouru par les citoyen.ne.s, le niveau d'intensité des négociations entreprises et le soutien d'alliés (la commune, d'autres coopératives). Ces variables définissent le niveau de représentativité des coopératives dans le projet éolien.

Plusieurs options de coopération avec les industriels s'offrent à Ferréole. L'option choisie dépend de la stratégie employée par celle-ci pour répondre à la stratégie adverse, ainsi que des opportunités qui lui sont proposées. L'adversité entre ces deux acteurs se stabilise dans une convention reprenant le compromis qu'ils ont décidé. Ainsi, leur coopération peut débuter.

À nouveau, la mise en évidence des stratégies marchandes de Ferréole souligne le caractère dynamique de celles-ci : tout au long de son parcours, elle adapte ses stratégies pour répondre aux problèmes rencontrés ou les éviter.

Chapitre 3 : Les stratégies politiques

La perspective politique de Ferréole est claire. Il s'agit de permettre la participation citoyenne dans le développement des projets éoliens. Pour ce faire, la coopérative entreprend de démocratiser la technologie éolienne et permettre aux citoyen.ne.s de se l'approprier.

Cette première stratégie de démocratisation de l'éolien consiste à s'informer sur ce sujet afin de comprendre le fonctionnement, l'élaboration et la mise en place des éoliennes pour développer des connaissances et des compétences spécifiques à ce domaine ; ce que les membres de Ferréole ont fait au travers de lectures sur Internet et des rencontres (d'autres coopératives et industriels).

Ferréole opte également pour une deuxième stratégie de lobbying afin d'assurer et valoriser la participation citoyenne dans le secteur éolien. En effet, la coopérative entre en négociations avec Electrabel pour permettre leur participation au projet éolien sur Ferrières. Par l'intermédiaire de REScoop, la fédération des coopératives citoyennes éoliennes, elle plaide également devant les instances politiques pour une meilleure représentation citoyenne dans le développement de l'éolien.

²⁹ Comme dans le cas du projet de Werbomont présenté dans la partie précédente.

Une troisième stratégie politique utilisée par la coopérative est d'ordre environnemental. Ferréole choisit de s'intéresser aux énergies renouvelables et plus particulièrement à l'éolien. Ainsi, dans le développement de ses projets, elle veille à la préservation de l'environnement d'implantation. Dans le projet de Werbomont, la coopérative assure de respecter les mesures recommandées par le bureau d'études et toutes les normes du cadre de référence éolien wallon. Ferréole s'engage aussi à réaliser des contrôles à posteriori de l'installation des éoliennes, notamment concernant le bruit. Ces contrôles vérifient si les normes reprises dans le contrat du projet sont bien respectées. En outre, la coopérative prévoit de rendre publics les résultats de ces contrôles.

La dernière stratégie politique de Ferréole est sa prise de position diplomatique dans ses interactions avec les acteurs.trices rencontré.e.s. Par exemple : dans ses négociations avec les promoteurs industriels, elle cherche à définir un accord qui se formalise en une convention ; elle organise des séances d'information et de sensibilisation auprès des riverain.e.s et se montre à l'écoute de leurs inquiétudes et si possible y répond ; elle considère les vivants composant le territoire d'implantation et cherche à éviter, atténuer ou compenser cette perte de biodiversité en suivant les mesures proposées par le bureau d'études.

Finalement, l'analyse des stratégies organisationnelles, marchandes et politiques de Ferréole nous démontre que la réussite du développement de la coopérative dépend du succès de ses interactions et de la formalisation des coopérations : acte notarié de la création de la coopérative ; affiliation de nouveaux.elles membres ; convention signée avec les industriels ; permis d'exploitation délivré ; mise en place d'une fédération ; licence de distribution d'électricité. C'est par l'étendue de ce réseau et le renforcement des liens de coopération que le projet Ferréole devient un acteur économique alternatif des énergies renouvelables.

Partie 3 : Analyse et interprétation des constats

La partie précédente de ce travail a permis de mettre en évidence les stratégies adoptées par Ferréole. Cet exercice rend compte des principales évolutions vécues par la coopérative, des épreuves rencontrées par ses membres, de l'adaptation de ses stratégies pour développer ce projet, ainsi que du réseau auquel il prend part. Ainsi, l'on comprend mieux comment Ferréole est parvenue à développer son projet.

Dans cette partie, il s'agit d'analyser les constats mis en évidence à la fin de la genèse à l'appui de concepts théoriques. Rappelons d'abord ces quatre constats :

- 1) La démocratisation technique de l'éolien
- 2) L'évolution du rapport de forces entre développeur industriel et coopérative
- 3) La (re)composition des mondes présents sur un même territoire à l'arrivée d'un projet éolien
- 4) La complexité d'être un acteur économique *alternatif* face aux contraintes productivistes

Cette analyse a pour objectif d'apporter une meilleure compréhension et une plus grande profondeur aux différents stades d'évolution de la coopérative. Les diverses expériences de coopérations ont façonné cette évolution. Regardons-les d'un peu plus près !

Chapitre 1 : Vers une démocratisation de l'éolien

Rappelons que les projets éoliens sont sujets à une forte incertitude concernant leur réalisation. En effet, nous avons vu qu'en moyenne sur dix projets éoliens entamés, un seul obtient son permis d'exploitation. Cette incertitude tourne autour d'une controverse sur l'usage de l'espace suite au projet d'implantation d'éoliennes. En effet, ce projet impacte tous les habitant.e.s du territoire par l'espace que réclame les éoliennes pour se développer, le bruit qu'elles engendrent, le paysage qu'elles transforment.

Face à l'utilisation des zones rurales par les éoliennes, de nouveaux groupes d'acteurs.trices émergent. C'est le cas de la coopérative Ferréole mais aussi de l'association Vent de Raison. Ces organisations citoyennes permettent d'apporter plus de *démocratie technique* à l'éolien.

Callon, Lascoumes & Barthe (2001) définissent le concept de démocratie technique comme le passage d'une démocratie représentative à une démocratie dite *dialogique* dans laquelle les « profanes » se joignent aux spécialistes dans la construction des savoirs. Ce qui caractérise plutôt bien l'entrée des organismes citoyens dans le développement des projets éoliens et la création de leur

identité. L'idée des auteurs dans cet ouvrage est de dépasser cette dichotomie « experts-profanes » et de montrer ce que leur collaboration permet.

L'histoire de Ferréole fournit une belle illustration de ce concept. De l'arrivée de l'éolien en zone rurale émerge des projets de coopérative et d'association. D'une consultation citoyenne préalable à un projet éolien à Ferrières émerge Ferréole.

Ferréole et Vent de Raison mobilisent deux logiques d'action qui contribuent à démocratiser les projets éoliens de manière contrastée : l'une par la voie de la participation et l'autre par celle de l'opposition.

La démocratisation par la consultation

Soulignons tout de même le caractère démocratique que représente la réunion d'information préalable. Celle-ci ne permet pas aux citoyen.ne.s de garantir leur participation au développement du projet (bien qu'il puisse en être la conséquence), mais il leur donne l'occasion de discuter sur le sujet et de formuler leurs remarques, suggestions et inquiétudes.

Comme nous l'avons vu, ces propos sont notés par les autorités communales dans le procès-verbal de la réunion et sont transmis au bureau d'études. Ceux-ci doivent en tenir compte dans l'étude d'incidence. Ce fut le cas lors de la réunion d'information de 2020 sur le projet de Werbomont, au cours de laquelle une citoyenne notifiait la présence de castors sur le site prévu au développement³⁰. Le manquement de cette prise en compte peut être sanctionné par l'administration qui étudie le dossier. Une sanction pouvant aller jusqu'au refus du permis. Ce manquement peut également servir de motif aux opposant.e.s du projet lors des recours.

Par ce processus, les scientifiques se doivent de considérer les connaissances locales des citoyen.ne.s. Iels leur accordent une expertise qui peut faciliter le travail de l'étude d'incidence en leur donnant des points d'attention. Leur inclusion au sein de l'étude permet donc une forme de démocratisation : *une démocratisation par la consultation*.

La démocratisation par la participation

Au départ d'une controverse sur l'usage de l'espace communal de Ferrières, et plus précisément sur l'implantation d'un parc éolien dans cette commune, s'est développée une coopérative citoyenne : Ferréole. Cette coopérative permet aujourd'hui aux citoyen.ne.s de participer au développement d'un parc éolien et d'avoir leur mot à dire sur celui-ci.

³⁰ Cf. p.14 du procès-verbal de la réunion d'information préalable sur le projet de Werbomont.

Ainsi, Ferréole et la coopérative Courant d’Air sont à présent à la tête du développement du projet éolien de Werbomont. Ce projet illustre la capacité des citoyen.ne.s à s’approprier les connaissances de cette technologie et ainsi à la promouvoir.

Les coopératives développent le projet de Werbomont en collaboration avec les développeurs industriels Luminus et Eneco. Cette coopération peut être vue comme une forme de démocratie technique : *la co-production des savoirs* (Callon, 1999). Les riverain.e.s luttant pour leur reconnaissance dans ces projets éoliens arrivent à entrer en coopération avec les industriels. Apparaît ainsi une nouvelle identité de co-développement spécifique à un projet, qui permet l’hybridation des industriels et des citoyen.ne.s et l’enrichissement mutuel³¹ de ces deux parties.

La démocratisation par le refus

Malgré toutes les dynamiques de coopération qui se mettent en place pour construire et stabiliser les réseaux d’action publique nécessaires à la concrétisation des projets éoliens, certain.e.s acteurs.trices y résistent et même, les perturbent. C’est le cas de l’association de fait *Vent de Raison*, présentée dans la partie précédente. Cette association manifeste son désaccord sur les projets éoliens par des interventions lors des réunions d’information préalables, des partages d’informations via Internet et les réseaux sociaux, et par l’emploi d’un dispositif légal : le recours.

En réponse à cette résistance, Ferréole développe, comme nous l’avons vu, plusieurs stratégies. Une première stratégie est celle de la modération. La coopérative emploie un modérateur lors des réunions d’information préalable. Sa tâche est de faciliter la communication entre les acteurs présents pour ainsi permettre le débat et permettre aux développeurs de présenter leur projet. Une deuxième stratégie peut se qualifier de sensibilisation. Ferréole organise des campagnes d’information et de sensibilisation auprès de la population sur les impacts des éoliennes. Ces campagnes ont pour but de déconstruire les *fake news* sur le sujet. La troisième stratégie employée par la coopérative est une stratégie de *lobbying*. Via la fédération ReScoop et l’IEW, elle interpelle les pouvoirs publics pour que ceux-ci clarifient et objectivent les critères d’implantation de l’éolien. Ces interpellations visent à diminuer les recours intempestifs contre les projets éoliens.

L’association *Vent de Raison* semble fort critiquée et controversée. Les coopérateurs.trices rencontré.e.s les qualifient même d’*anti-éoliens*. Dans son article, Noé Lecoq (2014), chargé de mission énergie, climat & mobilité chez IEW, les qualifie également comme tels. Il accuse certains membres d’avoir des affinités avec les pro-nucléaires ; de se positionner contre l’éolien pour défendre

³¹ Nous reviendrons sur cette notion d’enrichissement mutuel dans le chapitre suivant à travers les raisons de la coopération entre coopératives et industriels.

leur patrimoine, tout en disant qu'ils le font pour le bien commun de toutes les wallon.ne.s ; d'avoir recours à des arguments climato-sceptiques.

Cependant, ces opposant.e.s à l'éolien affirment remettre en question les dispositifs de développement de cette technologie et soulever ses problématiques en ouvrant sa *boîte noire*. Par exemple : l'impact climatique, environnemental et sur l'aménagement du territoire ; les conséquences de l'intermittence de la production d'énergie ; la faisabilité d'une production d'énergie cent pour cent renouvelable ; etc³². Ces questions sont également posées par d'autres spécialistes de l'énergie tels que Jancovici.

Dans ses travaux, Jancovici (2012, 2019, 2021) présente différents problèmes de l'éolien : l'intermittence de la production selon le vent et l'impossibilité technique actuelle de stocker des quantités importantes d'électricité ; la surface d'exploitation nécessaire pour répondre à la demande actuelle d'électricité ; l'utilisation d'énergies fossiles pour produire les éoliennes. C'est pourquoi il invite à combiner les moyens de production d'énergie et surtout à décroître la consommation.

Le refus des projets éoliens peut également être questionné sous l'angle de la démocratie technique : « *comment un choix technique devient un « problème » par le jeu des tensions et des interruptions d'individus et de groupes, revendiquant leur droit à le refuser* » (Callon et Barthe, 2005 : 116). De fait, les opposant.e.s à l'éolien s'approprient eux aussi les savoirs à ce sujet. Iels s'informent via Internet et la littérature scientifique afin de mettre en avant les conséquences néfastes de l'éolien.

Ces opposant.e.s sont entendus par les développeurs industriels et coopératifs. Iels forcent ces derniers à déconstruire leurs propos auprès du grand public et incitent à une extrême vigilance dans l'étude d'incidence. Car iels n'hésitent pas à employer le moindre motif dans leurs recours.

Les développeurs ne sont pas les seuls à entendre leurs propos. En effet, leurs interventions ont déjà permis l'échec de projets éoliens.

Chapitre 2 : L'évolution d'un rapport de forces

Malgré la démocratisation technique de l'éolien, les négociations entre industriels et coopératives ne sont pas faciles. En effet, des rapports de pouvoir existent et des inégalités en découlent. De plus, une divergence d'intérêts et d'objectifs est manifeste. Ce qui explique l'expression de *négociations au bras de fer* employée par le président de Ferréole. Néanmoins, ils partagent un but commun : celui

³² Toutes ces remises en question se trouvent développées sur leur site Internet : <https://ventderaison.org/index.php>

d'ériger des éoliennes sur un territoire afin d'en retirer une production d'électricité. Et pour cela, ils vont devoir coopérer.

Notre analyse porte donc sur l'évolution du rapport de forces entre Ferréole et les développeurs éoliens industriels. Dans le sillage de la méthodologie de la démocratie technique³³, l'étude des différentes épreuves rencontrées et répétées par la coopérative face à ces industriels permet de comprendre comment elle en arrive à être aujourd'hui à la tête du développement du projet de Werbomont.

Le parcours du développement de Ferréole et les négociations avec les différents promoteurs industriels auxquelles elle -et les autres coopératives- ont eu affaire nous a permis de comprendre les raisons de la coopération entre ces adversaires et de présenter la multiplicité de ses formes. Nous avons également pu identifier les stratégies employées par les deux camps, pour soit tenter de pallier le rapport de forces existant, soit le maintenir.

Il est intéressant d'observer l'évolution de Ferréole entre le moment de sa création et celui de sa place participative actuelle au sein du projet éolien de Werbomont (dont l'étude d'incidence est aujourd'hui en cours). Les concepts de *participation par irruption* et de *participation par invitation* (Ahedo et Ibarra, 2007) sont intéressants à mobiliser pour analyser cette évolution.

Par irruption, « la participation est une conséquence de la mobilisation de la société civile avec des degrés d'autonomie élevés ». Alors que *par invitation*, « les institutions publiques locales ou nationales font usage de la participation pour renforcer leur légitimité politique » (Wokuri, 2019 : 194).

Ferréole est née d'une mobilisation citoyenne qui se bat pour obtenir leur droit à la participation au projet de 2011 prévu sur le territoire de Ferrières. Elle tente de faire *irruption* au sein du projet d'Electrabel. Bien que ce premier projet éolien n'ait jamais vu le jour, la coopérative continue de se développer. Et moins de dix ans plus tard, les autorités communales la contacte pour les *inviter* à prendre la tête du développement d'un nouveau projet éolien à Werbomont.

Entre ces deux participations, la coopérative a continué d'acquérir de l'expérience et de développer une expertise sur le développement éolien. Elle a aussi gagné en popularité en multipliant ses séances d'informations et ses campagnes promotionnelles. Cette popularité se marque par l'augmentation du

³³ « Le principe méthodologique de sciences sociales que nous adoptons est très simple : « *Suivez les épreuves et vous aurez en permanence la distribution fluctuante des rapports de forces qui, à certains moments, se stabilisent sous forme de pouvoir dans les épreuves lorsque celles-ci se répètent* ». » (Callon, 2005, 124)

nombre de coopérateurs.trices. Ce qui lui vaut une plus grande reconnaissance de la part des autorités communales qui se traduit par une invitation à prendre en charge le projet éolien de Werbomont.

D'une simple consultation populaire lors de la réunion d'information de 2011 est née une coopérative. Ferréole est aujourd'hui à la tête du développement d'un projet éolien sur les terres de cette même commune.

Cette évolution de participation permet aux citoyen.ne.s d'acquérir une éolienne du projet Werbomont. En effet, celui-ci en comptera finalement trois : une pour Luminus, une pour Eneco et une pour les coopératives Ferréole et Courant d'Air. S'il y en avait eu quatre, me dit le président de Ferréole, les coopératives auraient bénéficié de deux éoliennes. Mais les conditions environnementales ne permettent pas une éolienne supplémentaire...

Chapitre 3 : La composition des mondes

Après avoir analysé l'évolution du rapport de coopérations entre développeurs industriels et coopératives sous ses diverses formes, attardons-nous à la suite du développement des projets éoliens. Observons d'un peu plus près la coopération de cette alliance avec les habitant.e.s. du territoire choisi afin de pouvoir installer ses éoliennes.

Une cohabitation diplomatique ?

Avant de pouvoir demander le permis d'exploitation du parc éolien à la Région wallonne, notre noyau de développement est contraint par le Code de développement Territorial, comme nous l'avons vu, d'engager un bureau d'études indépendant agréé par la Région wallonne. Ce bureau réalise une étude d'incidence, listant et mesurant les impacts environnementaux qu'engendrerait le projet éolien sur le territoire concerné.

Cette étude doit prendre en compte une multitude d'intervenant.e.s. Chacun.e peut faire échouer le projet si iel n'est pas pris.e en compte conformément aux critères établis par le Code et par le cadre de référence éolien wallon. Parmi ces intervenant.e.s se retrouvent : les riverain.e.s ; les oiseaux ; les animaux ; les plantes ; les arbres ; les faisceaux hertziens ; les maisons ; etc.

Comme décrit dans la partie précédente, les besoins et conditions d'existence de chacun.e d'entre eux sont défendus par leur porte-parole. Par exemple, Natagora & la DNF veille au maintien de la biodiversité, les ornithologues se soucient des oiseaux, les riverain.e.s défendent le territoire de la commune où iels résident, ou encore les outils techniques retraçant les trajectoires des faisceaux

hertiens. Ces porte-paroles font monter tous ces actants en politique (Morizot, 2017 : 81). Iels rappellent que d'autres habitent le territoire convoité par les développeurs éoliens et exigent que ces derniers soient considérés.

Morizot propose de rendre justice à ces actants, à *leur irréductible présence* (2017 :76). Il nous invite à penser un nouveau récit qui prend en compte l'altérité de chacun.e. Cette proposition de composer en un monde commun, il la nomme *cohabitation diplomatique*. Ce type de récit ne prétend pas être la solution miracle de tous les conflits territoriaux. Son objectif est d'apporter un nouveau regard, un regard qui obstine à imaginer une nouvelle façon de cohabiter.

Pour ce faire, il convie un.e nouvel.le acteur.trice : le.la diplomate. Le rôle de ce.tte diplomate est celui de :

« (...) *porte-parole des humains auprès des non-humains : non pas voués à nous représenter, mais à nous présenter déceimment à eux, à comprendre leurs us et coutumes, appliquer une certaine étiquette, et imaginer les modes de communication, pour négocier et mettre en place des formes extra-humaines du pacte et de l'accord.* » (2017, 79)

L'étude d'incidence peut être lue comme une tentative de *cohabitation diplomatique* entre les actuel.le.s occupant.e.s du territoire et le potentiel futur parc éolien. L'enjeu est double : arriver à ce que le projet puisse s'implanter (ou non) et comment il peut faire le minimum de dégâts possibles et les mesures qui peuvent être mises en place pour compenser, atténuer voire éviter ces dégâts.

Le concept de *diplomate* chez Morizot décrit plutôt bien le rôle et la mission qu'exerce le bureau d'études envers les habitant.e.s de l'espace concerné. En effet, le bureau d'études propose des mesures dans son rapport d'analyse qui s'apparentent aux modes de communication du diplomate chez Morizot. Ces mesures basées sur les connaissances de ces êtres les invitent à s'accorder sur la venue des éoliennes. En d'autres mots, le bureau d'études est le diplomate qui tente de permettre l'arrivée de ces éoliennes tout en veillant au bien-être des habitant.e.s préalables du terrain. Pour ce faire, il leur propose un type de *pacte* : des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation.

Nous ne pouvons déduire une réussite de ce projet diplomatique ni affirmer l'accord des êtres qui habitent ces lieux. Serres (2008) définirait l'implantation d'un parc éolien comme une appropriation du territoire par les humains. Il dirait encore que ceux-ci polluent ce territoire pour mieux se l'approprier.

Mais peut-être pouvons-nous constater une prise en compte des vivants (ou du moins le début de celle-ci) et un *changement de nos usages d'appropriation* (Serres, 2008, 91), vers une appropriation plus démocratique du territoire. Certes l'étude d'incidence est encore loin d'une parfaite cohabitation diplomatique, mais la pratique de mesures compensatoires qui en découle mérite notre attention.

Les mesures compensatoires, une cohabitation réussie ?

Prenons l'exemple des oiseaux. Lors de l'étude d'incidence, la DNF, des naturalistes et des ornithologues locaux étudient minutieusement les oiseaux présents sur le territoire. Sont pris en compte les mouvements migratoires, la localisation des nids et plus globalement de leurs territoires. Ils cherchent à favoriser une cohabitation entre les oiseaux et les éoliennes. Cette analyse minutieuse est également appliquée aux chauves-souris.

Afin de favoriser cette cohabitation, Ferréole rappelle sur son site Internet les trois types de mesures à mettre en place (compensation, évitement et atténuation). Celles-ci sont proposées par le bureau d'études au(x) développeur(s).

La coopérative se réfère au récit de Benoit Huc (2021), photographe animalier, pour avérer l'efficacité de ces mesures. Dans son article sur la région de Hesbaye, Benoît Huc souligne la présence notoire d'une multitude d'espèces d'oiseaux:

« En hiver, des hectares de plantes en graines restant longtemps sur pieds nourrissent à foison d'abondants pigeons colombins... Les linottes mélodieuses sont tout aussi nombreuses. Les pinsons, verdiers, chardonnerets, bruants des roseaux, bruants proyers, etc. ne résistent pas non plus à l'appel de ce garde-manger. Ces proies potentielles sont aussi convoitées par de nombreux rapaces (faucons pèlerins, faucons émerillons, éperviers d'Europe, autours des palombes, etc.). D'autres rapaces s'intéressent surtout aux petits rongeurs comme les campagnols, eux-mêmes attirés en masse sur ces terres où ils trouvent du grain à volonté. Les faucons crécerelles, busards Saint-Martin, buses variables sont omniprésents durant l'hiver et sont rejoints plus tard dans la saison par les rapaces migrants revenus d'hivernage (busards des roseaux, cendrés voire pâles...). Les passereaux qui cherchent des insectes pour nourrir leur nichée ou pour leur propre consommation ne sont pas non plus en reste, car une partie des semences utilisées donnent des fleurs très mellifères. » (2021, 39)

Il se questionne alors sur la raison de cette présence si nombreuse et si diversifiée. Son enquête révèle que cela serait dû aux mesures compensatoires qui ont été prises dans le cadre d'un projet éolien. Ces mesures sont mises en place afin de maintenir la biodiversité après son atteinte par

l'implantation d'éoliennes. Dans ce cas-ci, il s'avère que la biodiversité se retrouve même plus développée qu'auparavant.

L'observation de Huc en Hesbaye relate donc le succès de ces compensations. Face aux perturbations éoliennes, les développeurs suivent les mesures recommandées par le bureau d'études. Balaud et Chapot qualifieraient la mise en place de ces mesures comme *un pari sur la réciprocité* (2021). Pour elleux, celles-ci seraient une tentative d'alliance avec les oiseaux. Iels invitent les oiseaux qui occupent le territoire du potentiel parc éolien à se déplacer, en leur proposant une nouvelle zone d'installation. Ce nouvel habitat est pensé pour leur être favorable. Ils attendent donc une réponse de ces oiseaux :

« Pour qu'il puisse y avoir une alliance réciproque, il faut qu'un groupe se lance dans une action dont il ne sait pas si elle sera le lieu d'une résonance – d'une réponse, d'une relance, d'un écho, d'une amplification en retour – de la part de l'agent ou du collectif d'agents auquel on tente de s'allier. » (2021, 314).

Les oiseaux et les chauves-souris ne sont pas les seuls bénéficiaires de l'étude d'incidence et des mesures proposées. Elles portent sur l'ensemble de l'environnement et concernent tout être occupant le territoire.

Conclusion

Au problème de rapport de forces entre deux acteurs se devant de coopérer pour atteindre un but commun, à savoir l'implantation d'éoliennes, s'ajoute un niveau supérieur de complexité : le devoir des développeurs de convaincre les occupant.e.s (humains, non-humains) du territoire concerné de leur laisser un morceau de ce territoire, ou plutôt de leur permettre de s'accaparer une part de celui-ci par des processus d'étude d'incidence et de diplomatie (mesures de compensation, d'évitement, d'atténuation), afin que les porte-paroles de ces actants n'emploient pas le dispositif du recours qui pourrait mettre en péril le projet établi jusqu'ici, voire y mettre fin. Cet accaparement peut parfois se montrer bénéfique pour la biodiversité, comme nous l'a montré l'exemple en Hesbaye.

Chapitre 4 : Ferréole, un acteur économique alternatif ?

Le but principal de Ferréole est de donner la chance aux citoyen.ne.s de devenir acteurs.trices dans la production et la gestion de l'énergie via la détention des moyens de production. Ce combat leur permet de faire partie du marché de l'énergie renouvelable. Dans cette mission de service au public,

le projet citoyen que représente Ferréole se doit de répondre à quatre critères³⁴ : un ancrage local, une finalité non-spéculative, une gouvernance démocratique et transparente, et un respect de l'environnement. Ce sont ces critères et cet objectif qui font de Ferréole un acteur *alternatif*.

Et, Ferréole est bien devenu un acteur économique par le fait qu'elle gère l'argent de ses coopérateurs.trices, l'investit dans des projets parfois à risque tels que celui de Werbomont. Ces projets coûteux peuvent nécessiter un emprunt auprès des banques qui imposent en retour des contraintes productivistes de rentabilité. La coopérative entre également dans le marché du *wind rush* dans lequel elle doit faire sa place et adhérer au jeu de la concurrence, tant par la fixation du prix de son électricité que par le marketing et la course au développement.

N'oublions pas que ce titre d'acteur économique alternatif est également dû au distributeur coopératif COCITER. En effet, les coopératives ont permis la création de ce distributeur, ce qui leur permet de distribuer une énergie citoyenne par des citoyen.ne.s et pour des citoyen.ne.s.

Toutes ces tâches demandent donc une gestion qui nécessite du temps. Un temps dont les coopérateurs.trices ne disposent pas toujours. Ce qui amène certaines coopératives comme *Courant d'Air* et *CLEF* à engager du personnel pour répondre au bon développement de la coopérative et à l'accélération de celui-ci. Le recrutement de professionnels facilite aussi l'utilisation des outils techniques relatifs au développement et à l'exploitation de l'éolien. Mais pour recruter du personnel, cela demande un niveau de production et de rentabilité qui permet le paiement des salaires.

Face à toutes ces contraintes productivistes de gestion, de temps, d'argent, de rentabilité, ... on en viendrait à se demander si la coopérative, en voulant y répondre, ne perdrait pas l'essence même de son existence.

Pour répondre à ce questionnement, il est intéressant de se référer au travail de Giry et Wokuri et à leur notion de *rendement social* (2020) dans les coopératives citoyennes d'énergies renouvelables. Dans leur analyse sur les coopératives bretonnes, ils partent de deux catégories d'objectifs présentes chez les entreprises sociales : les objectifs militants et les objectifs productivistes.

Dès lors, les auteurs proposent de dépasser la dichotomie de ces logiques en soulignant les caractères contingentés et segmentés ainsi que la diversité des articulations possibles. Ainsi, ils traduisent les articulations de ces deux types spécifiques d'objectifs en un *méta-objectif propre* qui leur prévaut, celui de *rendement social* :

³⁴ Ces critères proviennent de la charte d'énergie citoyenne présente sur le site de Ferréole.

« Ces valeurs sont généralement fondues dans un méta-objectif propre, beaucoup plus prégnant pour les acteurs, irréductible à une logique militante ou à une logique productive : la coopérative cherche à « reproduire de la vie humaine et naturelle dans des conditions qui assurent la dignité des êtres humains et la préservation de l’environnement » (Laville, [2010] 2016, p. 386). C’est un niveau satisfaisant de ce rendement spécifique, ce « rendement social », que les coopératives citoyennes cherchent à atteindre. Les logiques militantes et productives en sont une composante importante, mais elles lui sont soumises. » (Giry et Wokuri, 2020, 566)

Férréole ne trahit donc pas son objectif primordial et ses quatre critères en répondant aux obligations productivistes qui lui sont imposées. Au contraire, elle accepte et remplit celles-ci pour permettre la participation citoyenne dans le développement éolien et une meilleure représentativité.

Conclusion de cette analyse interprétative

L’analyse du parcours de Férréole a permis de déconstruire la complexité que recèle la participation citoyenne au monde des énergies renouvelables. Par l’attention placée sur les coopérations qui s’offrent à elle dans sa mise en place, nous comprenons maintenant comment d’une manifestation citoyenne à la participation d’un projet éolien, elle devient un acteur économique alternatif.

A chaque phase de développement, le projet est mis à l’épreuve par la rencontre de nouveaux acteurs.trices. Ces derniers entraînent une recomposition du projet initial. De fait, Férréole se doit de collaborer avec son réseau. Chaque état d’avancement de la coopérative mène à un point dans le réseau et à un recommencement des phases de traduction face aux nouvelles obligations auxquelles ils sont confrontés pour arriver à leurs fins.

En d’autres termes, là est tout l’art d’une coopérative de : répondre aux *obligations* qui lui sont conférées (lois du marché, Code de développement Territorial, cadre de référence, lois physiques auxquelles est soumis l’éolien, étude d’incidence, coopérations ...) tout en respectant ses *exigences* propres (son objectif de participation citoyenne dans les projets éoliens sur le territoire de la commune et les quatre principes de sa charte) afin d’exister en tant qu’entité (Stengers, 2006).

Partie 4 : Ferréole, un projet Terrestre ?

L'analyse du projet Ferréole a permis de mettre en évidence les rapports d'interdépendances entre les acteurs. trices qui ont permis son élaboration, soutenu ses objectifs sociaux et environnementaux, mais aussi son orientation politique vers une autre manière de concevoir et organiser le développement de l'éolien. Cela nous amène à interpréter l'histoire de la coopérative au travers de l'ouvrage *Où atterir ?* de Bruno Latour (2017). Dans ce livre, Latour pose la question de *comment s'orienter en politique*, ou plus précisément de *comment pouvons-nous agir dans un monde désorienté dans l'espace et dans le temps*, suite à *l'échec de la modernisation*.

L'auteur explique que jusqu'ici, les sociétés occidentales ont suivi l'axe de modernité qui les a amenées du *Local* vers le *Global*. Ce qu'il nomme *Global*, c'est cet axe de modernisation qui définit les horizons scientifiques, économiques, moraux. Latour parle même de la croyance en un *univers infini* (2017 : 39) pour définir cet horizon. Cependant, la Planète n'est pas constituée de ressources infinies et le projet de mondialisation ne profite qu'à une minorité. Cet horizon du *Global* devient le *Global-Moins*, de par sa moindre attirance actuelle.

Face à cela, le *Local* redevient, tout compte fait, une destination attrayante. Pourtant, il a lui aussi changé, il reste marqué par la globalisation ; on ne peut revenir à la dimension locale d'antan. Latour qualifie donc la tentative du retour au Local d'invention rétrospective. Cette fuite de la mondialisation vers une soi-disant protection à l'intérieur des frontières, il la nomme *Local-Moins*. Mais cela n'empêche pas certain.e.s de promouvoir un repli sur l'Etat-Nation. Il cite les exemples du Front National français (devenu Rassemblement National) ou encore du Brexit au Royaume-Uni pour illustrer cet horizon.

Nous sommes donc passés d'une tension entre la modernité et les « anti-modernes », à un gouffre dans lequel il n'y a plus d'horizon partagé, à une absence de monde commun. Cela nous amène à une perte d'orientation. Latour utilise la métaphore d'un avion décollant à destination du *Global*... Cette destination est en fait inaccessible. Le pilote décide alors de faire demi-tour et de retourner vers la destination *Local*. Mais cela n'est pas possible non plus. Il se demande alors *Où atterir ?*

Dès lors, Latour propose une relecture des enjeux géopolitiques contemporains autour de la question climatique. D'un côté se trouve l'attracteur *Hors-Sol*, c'est-à-dire la politique du déni de la crise écologique. Ceux qui rejettent l'état actuel du monde, mais qui prétendent l'habiter. L'auteur parle de fuite dans l'irréalité. Il illustre cet attracteur par Donald Trump se retirant de l'accord de Paris sur le climat. L'opposé de ce qu'il faut faire, selon l'auteur.

Ainsi, par sa publicité du mauvais exemple, le *Hors-Sol* permet de désigner ce que Latour considère comme la bonne direction. C'est ce qu'il nomme : *le Terrestre*. Ce nouvel attracteur invite à faire face à la désorientation actuelle. Il invite à vivre avec cette planète abîmée, à *vivre avec le trouble* (Tsing, 2017 ; Haraway, 2020). Latour propose de passer d'une analyse en termes de *systèmes de production* à une analyse dans les termes de *systèmes d'engendrement* (2017 : 105). Cette analyse par engendrement décentre le rôle de l'humain. Elle invite à réfléchir aux attachements et aux interdépendances que l'humain entretient avec le vivant et avec son environnement. Cela permet de mettre en évidence *ce à quoi nous tenons* (Hache, 2013). Il s'agit d'octroyer aux vivants une *puissance d'agir* (Latour, 2015) et de ne plus les considérer comme de simples ressources ou moyens pour arriver à nos fins. En somme, retracer les systèmes d'engendrement revient à « prendre en considération les autres êtres dont nous dépendons pour exister » (Costa, 2021).

Ces éléments posés, il convient de revenir à l'histoire du projet Ferréole. Nous avons vu dans le développement de sa genèse que la coopérative est née suite à l'arrivée du promoteur industriel Engie-Electrabel et de son projet éolien. Lors de la réunion d'information préalable, les riverain.e.s ont exprimé leurs inquiétudes relatives à cette arrivée. De plus, ils estiment que les actionnaires de cette multinationale ne devraient pas être les seuls bénéficiaires du vent et de l'énergie produite par ce dernier. À première vue, cela ressemble à une tension entre le *Local* et le *Global* : les citoyen.ne.s de la commune de Ferrières, attaché.e.s à leur terroir, entrent en confrontation avec les développeurs industriels de l'éolien qui promeuvent cette technologie pour répondre aux objectifs des politiques publiques tout en occupant une place primordiale sur ce marché. Tentons ici de donner une nouvelle lecture à ce conflit d'intérêts, en retraçant l'évolution de la situation et du projet Ferréole.

Si l'on repart des inquiétudes citoyennes, celles-ci dénoncent un certain accaparement du vent par les industriels, ainsi peut se comprendre le sens de leur slogan : « Le vent appartient à tous ! ». Ces inquiétudes peuvent être comprises comme la peur du développement de ces projets vers un horizon *Hors-Sol*, pour reprendre le concept latourien présenté plus haut. Car nous l'avons vu, les industriels ne font pas toujours preuve de diplomatie, notamment quand ils implantent leur propre coopérative avant que des citoyen.ne.s n'aient pu s'organiser.

Ce sont ces mêmes groupes industriels qui développent des éoliennes sans consultation citoyenne et en privatisant les terres d'une région comme le montre les pratiques du groupe EDF au Mexique (Touboul, 2021 ; Contreras et al., 2022). Dans la région de l'Isthme de Tehuantepec, région au Sud du Mexique riche en gisements venteux, les projets éoliens se multiplient et deviennent difficilement viables pour les populations locales. Les multinationales, attirées par ces gisements, sont arrivées dans la région et ont racheté les terres des locaux afin d'implanter leurs projets éoliens. Contreras et ses

collègues qualifient cette implantation de colonialisme vert (2022). Cet exemple dénonce les potentielles dérives relatives au développement industriel de l'éolien. Notons que ces mêmes compagnies sont à la tête des projets éoliens en Europe.

En Belgique, les cadres légaux en vigueur ne permettent pas un tel développement et contraignent les promoteurs éoliens à un certain respect de l'environnement local et des habitant.e.s : ceux-ci doivent organiser une réunion d'information préalable afin de consulter les riverain.e.s au projet ; ils doivent également réaliser une étude d'incidence mesurant les impacts environnementaux. Il leur est également recommandé de permettre la participation citoyenne au projet.

L'entrée en jeu des coopératives citoyennes et la coopération qui s'en suit tendent à dépasser le conflit d'intérêt avec les industriels. Latour dirait que les adversaires d'hier doivent devenir les alliés d'aujourd'hui, qu'il faut les mobiliser si l'on veut atterrir tout en gardant notre ancrage au sol (2017 : 71-72). Cette alliance entre les coopératives citoyennes et les promoteurs industriels permet aux riverain.e.s de se différencier de ces derniers. Non pas en se fermant et en s'opposant aux industriels et à leurs projets, mais bien en s'ouvrant à eux. Ceci permet à ces riverain.e.s de dépasser cet attracteur *Local*, et d'éviter de tomber dans le *Local-Moins* (2017-72).

Mais il faudra attendre l'étude d'incidence, et plus encore, la mise en pratique des mesures de compensation, d'atténuation et d'évitement pour permettre à l'éolien d'effectuer un virage et de se tourner vers un horizon *Terrestre*. En accordant une importance particulière à l'application de ces mesures, Ferréole affirme son orientation. De fait, ces mesures ont pour effet de reconnaître la pluralité des modes d'existence sur le territoire concerné. Les humain.e.s ne sont pas les seul.e.s à être impacté.e.s par l'implantation d'éoliennes, cela concerne l'ensemble de la biodiversité présente sur le territoire. Et les coopérateurs.trices rencontré.e.s en ont bien conscience, lorsqu'ils mentionnent que les chauve-souris, les oiseaux, les lichens, les arbres,... peuvent être endommagé.e.s par ces projets éoliens. C'est pourquoi Ferréole a développé une attention particulière à ces mesures, et veut réaliser ses projets éoliens tout en visant une préservation maximale de l'environnement. Les applications de ces mesures au projet de Werbomont confirment la position de la coopérative dans sa tentative de sauvegarde de la biodiversité du territoire. Une position qui spéculé même sur une augmentation de cette biodiversité, notamment par l'implantation d'arbres feuillus à la place des pins qui doivent être coupés.

Cette spéculation, nous pouvons la comprendre au sens que lui donne Emilie Hache : l'objectif de spéculer est de « maintenir ouverte une porte vers d'autres avenir possibles que celui qui nous est aujourd'hui présenté comme inévitable et derrière lequel nous devons tous nous ranger » (2015 :

123)³⁵. Ferréole lutte donc contre la croyance que l'implantation d'éoliennes détruit la biodiversité locale. Certes celle-ci se retrouve impactée, mais sur le long terme elle peut être améliorée comme c'est le cas du projet éolien en Hesbaye, grâce aux mesures de compensation qui ont été prises.

Le projet Ferréole, au fur et à mesure de son avancement, semble de plus en plus s'apparenter à l'orientation *Terrestre* de Latour. Mais que signifie *atterrir* pour la coopérative ? Et comment identifie-t-elle son lieu d'atterrissage ? L'évolution de Ferréole se réalise par une succession d'épreuves au travers desquelles divers adversaires deviennent des partenaires : la coopérative forme un noyau de coopération avec les industriels ; elle devient ensuite réseau d'action publique, en vue de l'octroi du permis où elle collabore avec les vivants, le bureau d'étude, les organisations de protection de la biodiversité et l'administration wallonne vers une transition énergétique plus durable.

Les interdépendances de la coopérative avec cette multitude d'acteurs.trices sont autant de conditions indispensables à la vie du projet. Toutes ces coopérations peuvent apparaître comme une tare, tant au niveau du temps que de l'énergie qu'elles exigent avant d'être réalisées. Au-delà du travail qu'elles représentent, elles peuvent être vues comme un moyen de parvenir vraiment à l'objectif de Ferréole mais aussi comme un renforcement du projet et de sa légitimité. Comme le dit Latour : « dépendre vient d'abord limiter, puis compliquer, puis obliger à reprendre le projet d'émancipation pour finalement l'amplifier. » (2017 : 107).

Finalement, ce sont bien les phénomènes de démocratie technique, de citoyenneté à la tête du développement des projets éoliens, de cohabitation diplomatique avec l'ensemble des vivants du territoire, et de dépassement des tensions par rapport aux contraintes productivistes qui définissent les modalités d'atterrissage des acteurs.trices concerné.e.s. Ceci contribue à l'étude des processus d'atterrissage en soi, mais éclaire plus particulièrement les processus d'atterrissage interdépendants des acteurs du projet en question, qu'ils soient locaux (coopérateurs.trices, riverain.e.s, humains et non-humains), régionaux (législateur wallon, bureaux d'étude, régulateur, commission...) ou globaux (Engie). Tous sont bien conscients de la nécessité d'atterrir mais dans une temporalité variable et surtout avec des enjeux divers. En effet, pour Engie, c'est une piste d'atterrissage parmi d'autres mais pas pour les coopérateurs.trices. La mise en évidence de ces différents enjeux permet de saisir les asymétries d'information, de ressources temporelles et financières, de contraintes politiques, marchands et organisationnelles, constitutives des rapports de pouvoir bien réels entre ces groupes d'acteurs.trices.

³⁵ Citée par Kazic (2020)

Bien entendu, l'atterrissage actuel est encore un idéal loin d'être atteint : le projet de Werbomont n'a pas encore reçu son permis ; l'augmentation de la biodiversité est toujours au stade de spéculation ; des rapports de force persistent entre les promoteurs industriels et les coopératives. Il reste du chemin à parcourir pour que cette jeune coopérative arrive à la destination attendue.

Mais, après tout, qu'est-ce qu'un atterrissage réussi ? À défaut d'un manuel d'atterrissage qui permette d'atteindre l'horizon idéal du *Terrestre*. La créativité de ce chemin à suivre est aux mains des acteurs.trices de la transition. Cette enquête propose le compte-rendu de l'histoire de la coopérative Ferréole, un processus d'atterrissage parmi d'autres.

Conclusion générale

Les enjeux sociétaux actuels nous poussent à repenser les rapports de force entre protagonistes et à s'intéresser aux initiatives innovantes venant d'élan.s citoyens. C'est dans ce contexte que ce travail de recherche s'inscrit.

L'objectif de ce mémoire est de comprendre comment un groupe de citoyen.ne.s s'est organisé pour devenir un acteur économique alternatif du secteur éolien. L'enquête menée a, dans un premier temps, présenté la genèse de la coopérative Ferréole. Cette genèse a mis en évidence tout d'abord le *parcours du combattant* vécu par les coopérateurs.trices, ensuite les moyens mis en œuvre par ceux-ci pour devenir producteurs.trices d'énergie renouvelable, et enfin les relations que la coopérative entretient avec la multitude (de groupes) d'acteurs.trices.

Ensuite, l'analyse des stratégies mises en œuvre par les membres de Ferréole a contribué à une meilleure compréhension de leurs comportements et de leurs intentions. La mise en évidence des stratégies organisationnelles, marchandes et politiques a progressivement répondu à la question de comment les coopérateurs.trices sont parvenu.e.s à devenir cet acteur économique alternatif.

La troisième partie de ce travail est revenue sur les constats issus de la description. L'analyse et l'interprétation de ceux-ci ont permis de décrire la situation actuelle de Ferréole, ou plutôt de mettre en lumière ses acquis et son évolution: d'abord une appropriation des savoirs techniques de l'éolien par les citoyen.ne.s et leur capacité à participer au développement de celui-ci ; ensuite l'évolution de la représentativité citoyenne dans les projets éoliens sur la commune de Ferrières entre le projet d'Electrabel et celui de Werbomont ; puis la cohabitation nécessaire entre l'éolien et les composantes de son environnement, ainsi que les procédés diplomatiques déployés pour y arriver ; et enfin le dépassement de la tension entre ses objectifs militants et les contraintes productivistes faisant de la coopérative un acteur alternatif du secteur éolien.

L'interprétation de ces éléments selon le concept latourien de *Terrestre* illustre l'*atterrissage* politique auquel aspire Ferréole. Dans un premier temps, l'objectif de la coopérative était de permettre une représentation citoyenne dans le développement des projets éoliens. En maintenant le cap sur cet horizon, Ferréole se doit de considérer la pluralité des modes d'existence des différent.e.s acteurs.trices du terrain, si elle veut un jour *atterrir*. L'*atterrissage* se complexifie au fur et à mesure des liens d'interdépendance qui se créent. Mais ce sont bien ces liens qui permettent l'émancipation et le renforcement du projet Ferréole, et de sa légitimité.

J'aimerais, dans cette conclusion, me référer à la notion de *puissance d'agir* qui résume assez bien l'histoire de Ferréole. Balaud et Chopot, en s'inspirant de Latour (2015), définissent ce concept comme « la capacité d'affecter et d'être affecté, la capacité relationnelle, productrice de nouveauté, de rupture ou de nouveaux équilibres, et de recomposition incessante des collectifs : c'est une force distribuée et émergente qui peut créer un ordre ou un désordre avec ou sans intentionnalité » (2021, 39). Dans notre histoire, c'est bien la puissance d'agir des riverain.e.s de Ferrières qui va mettre en place la coopérative et permettre la participation citoyenne dans les projets éoliens, mais pas uniquement. En entrant en relation avec d'autres groupes d'acteurs.trices comme les promoteurs industriels et les autres coopératives citoyennes éoliennes, le projet Ferréole se complexifie, s'enrichit et évolue. Les humain.e.s ne sont d'ailleurs pas les seuls à être doté.e.s de cette puissance d'agir qui a transformé cette initiative citoyenne : les oiseaux, les chauves-souris, les arbres, les faisceaux hertziens, etc. ont également eu une influence significative sur la mise en œuvre du projet.

Enfin, n'oublions pas le rôle central du vent. Car c'est bien sa capacité d'agir qui permet la production d'électricité éolienne et la diminution des émissions de gaz à effet de serre qui s'en suit. Le vent impose ses conditions à l'éolienne. Celle-ci tourne si le vent souffle, suffisamment mais pas trop fort. Le vent définit au préalable les sites propices à l'éolien. L'énergie du vent est à l'initiative même des projets éoliens et donc des réseaux d'interdépendance qui se fondent autour d'elle. En d'autres mots, le vent participe à la construction de l'identité de la coopérative.

L'histoire de Ferréole nous montre que ce projet politique existe grâce aux relations d'interdépendance entretenues avec les acteurs.trices rencontré.e.s. Cette histoire nous invite à « redéfinir la politique comme et à partir d'une écologie des relations » (Balaud et Chopot, 2021 : 88).

Cette recherche se limite au cas précis de Ferréole et ne cherche pas à établir une théorie générale sur les coopératives citoyennes éoliennes. Chaque projet présente des singularités, tant par les membres qui le composent que par les opportunités rencontrées et par l'environnement spécifique auquel il prend part.

Une étude sur chacune des coopératives wallonnes pourrait s'avérer intéressante. Elle favoriserait leur développement, voire la création de nouvelles et permettrait l'émergence de politiques publiques énergétiques davantage en phase avec les réalités innovantes de terrain. Il pourrait également être intéressant de comparer ces coopératives wallonnes à d'autres projets similaires en Europe ou ailleurs dans le monde. Ces perspectives pourraient ouvrir vers d'autres possibles pour des recherches futures, des recherches qui reposeraient sur la singularité de l'histoire de chaque projet et qui croiseraient

ensuite leurs similitudes et différences, les enrichissant mutuellement et encourageant de nouvelles initiatives.

*Et le vent hurle !
Car le vent hurle,
Et il hurlera encore.*

Bibliographie

Ahedo, I. & Ibarra, P. (2007), *Democracia participativa y desarrollo humano*, Dykinson, Madrid.

Bafoil, F. (dir.) et al. (2016), *L'énergie éolienne en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po.

Bauwens, T. (2015). Propriété coopérative et acceptabilité sociale de l'éolien terrestre. *Reflets et perspectives de la vie économique*, LIV, 59-70. <https://doi.org/10.3917/rpve.541.0059>.

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique (1940/1948-)*, 36, 169-208.

Callon, M. (1999). Des différentes formes de démocratie technique. *Les Cahiers de la Sécurité Interieure*, 38, 4e trimestre, 37-54.

Callon, M., Lascoumes P., Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Seuil, Paris.

Callon, M. & Barthe, Y. (2005). Décider sans trancher : Négociations et délibérations à l'heure de la démocratie dialogique. *Négociations*, 4, 115-129. <https://doi.org/10.3917/neg.004.115>.

Contreras, J., Altamirano, N. & Stop EDF Mexique. (2022). Colonialisme vert et transition énergétique au Mexique : la face cachée de l'extractivisme et du renouvelable industriel. *Mouvements*, 109, 130-144. <https://doi.org/10.3917/mouv.109.0130>.

Costa, A. (2021). Penser le Brésil avec Bruno Latour : Où atterrir sous Bolsonaro ? *Revue du Crieur*, 18, 102-117. <https://doi.org/10.3917/crieu.018.0102>.

Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Editions du Seuil, Paris.

Gendron, C. (2014), « Penser l'acceptabilité sociale : au-delà des intérêts, les valeurs », *Revue internationale de communication sociale et publique* 11, 117-129.

Giry, B. & Wokuri, P. (2020). Une sociologie du rendement social : Le travail d'organisation et ses valeurs dans les coopératives citoyennes d'énergie renouvelable en Bretagne. *Revue française de sociologie*, 61, 559-586. <https://doi.org/10.3917/rfs.614.0559>.

Hache, E. (2013). *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*. La Découverte, Paris.

Hache, E. (2015). « The Futures Men Don't see ». In Didier D., Stengers I. (éd.). *Gestes spéculatifs*. Les presses du réel, Dijon.

Haraway, D. J. (2020). *Vivre avec le trouble*. Les éditions des mondes à faire.

Jancovici, J. (2012). Que signifie « sortir du nucléaire » : Éléments de réflexion. *Le Débat*, 169, 77-86. <https://doi.org/10.3917/deba.169.0077>.

Jancovici, J. (2019). 50 %, ou 50 % ? . *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 93, 86-93. <https://doi.org/10.3917/re1.093.0086>.

Kazic, D. (2020). Et si l'on faisait travailler les plantes dans les champs dans le « monde d'après » ? . *La Pensée écologique*, 6, 61-69. <https://doi.org/10.3917/lpe.006.0061>.

Kazic, D. (2022). *Quand les plantes n'en font qu'à leur tête : Concevoir un monde sans production ni économie*. Les Empêcheurs de penser en rond, Paris.

Kuty, O. & Dubois, C. (2019). *De la valeur à la norme : Introduction à la sociologie*. De Boeck Supérieur.

Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. La Découverte, Paris.

Latour, B. (2015). *Face à Gaïa : huit conférences sur le nouveau régime climatique*. Empêcheurs de penser rond, Paris.

Latour, B. (2017). *Où atterrir ? : comment s'orienter en politique*. La Découverte, Paris.

Morizot, B. (2017). Nouvelles alliances avec la terre. Une cohabitation diplomatique avec le vivant. *Tracés. Revue de sciences humaines*, 33, 73-96.

Serres, M. (2015). *Le mal propre : polluer pour s' approprier ?*. Le Pommier.

Stengers, I. (2006) *La Vierge et le neutrino. Quel avenir pour les sciences ?*, Les Empêcheurs de penser en rond, Paris.

Tsing, A. L. (2017). *Le champignon de la fin du monde : sur la possibilité de vie dans les ruines du capitalisme*. Empêcheurs de penser rond, Paris.

Wokuri, P. (2019). La participation citoyenne dans l'éolien au Danemark : institutionnalisation durable ou expérimentation temporaire ? . *Participations*, 23, 193-217. <https://doi.org/10.3917/parti.023.0193>.

Autres documents

COMMUNE DE FERRIERES (2020). *Procès-verbal de la réunion d'information préalable de la population, du jeudi 15 octobre 2020 à 19h00, Salle du Collège Saint-Roch, Allée de Bernardfagne 7 à 4190 FERRIERES, préalable à l'Etude d'Incidences sur l'Environnement (E.I.E.) pour l'implantation d'un parc éolien à Werbomont-FERRIERES.*

FERREOLE (2012). *Statuts de la société coopérative à responsabilité limitée Ferréole.* Constituée le 07/12/2012 par 50 fondateurs devant le notaire Michel COEME, à Tilleur.

GOVERNEMENT WALLON (2013). *Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne.* Approuvé par le Gouvernement wallon le 21 février 2013 et modifié par décision du Gouvernement wallon le 11 juillet 2013.

GOVERNEMENT WALLON (2019). *CONTRIBUTION DE LA WALLONIE AU PLAN NATIONAL ENERGIE CLIMAT 2030 (PNEC2030).* Approuvé par le Gouvernement wallon le 28 novembre 2019.

Huc, B. (2021). L'incroyable attractivité des zones compensatoires implantées en Hesbaye. *L'Homme et l'Oiseau*, 2, 39-43.

INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE (2018). *Recommandations pour un développement éolien durable en Wallonie.*

Jancovici, J. & Blain, C. (2021), *Le monde sans fin*, Dargaud.

Lecocq, N. (2014). Mais qui sont donc ces « anti-éoliens » ?. *IEW – Energie.*

PARLEMENT EUROPEEN (2001). *Directive 2001/77/CE relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité.* Approuvée le 27 septembre 2001.

RESCOOP-WALLONIE & COCITER (2019). *Mémoire de REScoop Wallonie et COCITER à propos des mesures politiques d'Ecolo et du PS pour la Wallonie pour la législature 2019 – 2024.*

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (2022). *Code du développement territorial.* Mis à jour le 10 janvier 2022.

Touboul, M. (2021). Des indiens contre les « voleurs de vent ». *XXI*, 56, 2-25.

Vanwelde, M. (2018). Les coopératives éoliennes industrielles : c'est du vent ?. *Saw-B.*

Sitographie

Belga News (2013). *L'enquête publique sur la cartographie de l'éolien en Wallonie très critiquée*. Consulté le 8 mars 2022. <https://www.rtb.be/article/eolien-des-citoyens-remettent-leurs-critiques-au-gouvernement-wallon-8121347?id=8121347>.

COCITER (2020). *L'aventure humaine de l'électricité citoyenne*. Consulté le 28 septembre 2021. <https://www.cociter.be/wp-content/uploads/Cociter-storytelling.pdf>.

Comission Régionale d'Aménagement du Territoire (2013). *Avis de la CRAT relatif au projet de carte positive de référence traduisant le cadre actualisé*. Consulté le 8 mars 2022. http://www.lacrat.be/sites/default/files/avis/LEGISLATION_Cartographie%20%C3%A9olien_2013.pdf

Duquesne, M. (2013). *Cartographie éolienne en Wallonie : l'avis de l'UCVW*. Consulté le 8 mars 2022. <https://www.uvcw.be/energie/actus/art-990>.

Eneco (2020). *Incompréhensible et kafkaïen, le permis éolien Plaine de Boneffe est à nouveau suspendu*. Consulté le 8 novembre 2021. <https://news.eneco.be/incomprehensible-et-kafkaïen-le-permis-eolien-plaine-de-boneffe-est-a-nouveau-suspendu#>.

Energie Commune (2021). *ABC de l'éolien*. Consulté le 28 mai 2022. <https://energiecommune.be/documentation/eolien/>.

Energie Commune (2021). *Observatoire de l'éolien*. Consulté le 28 mai 2022. <https://energiecommune.be/statistique/observatoire-eolien/>.

Febecoop (2022). *L'entrepreneuriat coopératif*. Consulté le 27 mai 2022. <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/#>.

Férréole (2022). Consulté le 28 mai 2022. <http://www.ferreole.be/>.

Férréole (2022). *Le projet de Werbomont*. Consulté le 16 mai 2022. <http://www.ferreole.be/le-projet-de-werbomont/>.

Férréole (2022). *La charte énergie citoyenne*. Consulté le 18 mai 2022. <http://www.ferreole.be/charte-energie-citoyenne/>.

GreenPeace (2021). *Classement des fournisseurs d'énergie*. Consulté le 2 février 2022. <https://www.greenpeace.org/static/planet4-belgium-stateless/2021/11/137bbccc-ranking-press-fr-vfinal.pdf>.

REScoop-Wallonie (2013). *Réaction de REScoop.be à l'enquête publique sur la carte positive de référence traduisant le cadre de référence actualisé*. Consulté le 2 mars 2022. http://www.ferreole.be/wp-content/uploads/2013/11/Position-REScoop-carto_final.pdf.

Service Public de Wallonie (2022). *Le permis d'environnement*. Consulté le 8 avril 2022. <https://permis-environnement.spw.wallonie.be/home/jai-un-projet/je-le-recois/quand-puis-je-le-mettre-en-oeuvre.html>.

Service Public de Wallonie – Energie (2022). *Le développement éolien en Wallonie*. Consulté le 27 mai 2022. <https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/le-developpement-eolien-en-wallonie.pdf?IDR=55186>.

Vent de Raison (2014). *Transformer la Wallonie rurale en une centrale électrique de 1000 éoliennes a-t-il un sens ?* Consulté le 28 novembre 2021. <https://vimeo.com/77290978>.

Vent de Raison (2020). *À propos de l'ASBL VentdeRaison-WindmetRedelijkheid*. Consulté le 24 mars 2022. <https://ventderaison.org/index.php/>.